

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

14 juillet
1984
No 28

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
14 juillet 1984
No 28

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	3308
Avis divers	3308
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	3311
Compagnies, Loi sur les	3277-3316
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	3307
Financement des partis politiques, Loi régissant le	3322
Inspecteur général des institutions financières	3323
Ministères, Avis concernant les	3324
Proclamation(s)	3350
Projets de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un	3350
Qualité de l'environnement, Loi sur la	3351
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	3307
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	3351
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	3352
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les	3352
Soumissions, Demandes de	3352
Syndicats professionnels, Loi sur les	3356
Vente(s) par licitation	3356
Ventes par shérif	3357
Ventes pour taxes, avis de publication	3373

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1172-0752 COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE	1958 09 30	1984 06 08	des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2170-6189 2170-6189 QUÉBEC INC.	1984 05 22	Montréal
2171-7368 2171-7368 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Québec
2171-7723 2171-7723 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Alma
2171-7731 2171-7731 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Saint-Hyacinthe
2171-7871 2171-7871 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Joliette
2171-7889 2171-7889 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Abitibi
2171-9075 2171-9075 QUÉBEC INC.	1984 06 20	Saguenay
2171-9141 2171-9141 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9166 2171-9166 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Arthabaska
2171-9232 2171-9232 QUÉBEC INC.	1984 06 20	Québec
2171-9430 2171-9430 QUÉBEC INC.	1984 06 19	Québec
2171-9539 2171-9539 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Joliette
2171-9653 2171-9653 QUÉBEC INC.	1984 06 26	Montréal
2171-9711 2171-9711 QUÉBEC INC.	1984 06 22	Terrebonne
2171-9844 2171-9844 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Québec
2171-9851 2171-9851 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Longueuil
2171-9885 2171-9885 QUÉBEC INC.	1984 06 21	Laval
2171-9950 2171-9950 QUÉBEC INC.	1984 06 22	Richelieu
2172-0008 2172-0008 QUÉBEC INC.	1984 06 26	Saint-Hyacinthe
2172-0024 2172-0024 QUÉBEC INC.	1984 06 26	Arthabaska
2172-0214 2172-0214 QUÉBEC INC.	1984 06 26	Laval
2172-0420 2172-0420 QUÉBEC INC.	1984 06 22	Alma
2172-0453 LES ALARMES TECHNIQUES S.L. INC.	1984 06 26	Montréal
2171-7467 ALINE D'ANJOU INC.	1984 06 19	Montréal
2171-9794 ARBRES & DÉMOLITION MURBLAY INC.	1984 06 26	Terrebonne
2170-0273 LES ARMATURES R.D. INC.	1984 06 20	Bedford
2171-9091 ASPIRATEURS O.B.R. LTÉE	1984 07 01	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-7996 LES ATELIERS JULAIN INC.	1984 06 20	Iberville
2171-9083 AUTOMOBILES ROBITAILLE (1984) INC.	1984 06 20	Arthabaska
2171-7475 A. BARIL MAÇONNERIE INC.	1984 06 20	Laval
2171-9992 BAIE CHAMBLY CAMPING INC.	1984 06 26	Longueuil
2171-9026 BEAUCHAMP, FORGET, LÉONARD ET ASSOCIÉS INC.	1984 06 19	Laval
2171-2252 BÉLISLE, DAGENAI & FILS INC.	1984 06 01	Montréal
2171-9307 BOUCHERIE COSMO (1984) INC.	1984 06 21	Montréal
2171-9471 BOUTIQUE L'ÉROS (SHERBROOKE) INC.	1984 06 20	Saint-François
2171-6238 BOUTIQUE SUR MESURE P.S.L. INC.	1984 06 15	Beauce
2171-9679 BRASSERIE LE PATIO INC.	1984 06 21	Québec
2171-7426 CAFÉ L'EMBEILLIE INC.	1984 06 20	Québec
2171-9588 CASSE-CROÛTE DU RAPIDE INC.	1984 06 21	Roberval
2171-9596 CENTRE DU DENTIER 95-24 INC.	1984 06 21	Montréal
2171-9919 LES CHEMINÉES GAMELIN INC.	1984 06 22	Québec
2171-9265 CIVEX INC.	1984 06 21	Saint-Maurice
2171-9489 COFFRAGES DE BÉTON G. DOUCET INC.	1984 06 20	Terrebonne
2171-9877 COIFFEURS CONTINENTAL (COMPLEXE GUY FAVREAU) INC. <i>CONTINENTAL HAIR STYLISTS (COMPLEXE GUY FAVREAU) INC.</i>	1984 06 21	Montréal
2171-9984 LES CONFECTIONS L.I.N.A. INC.	1984 06 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9869 CONSTRUCTION MORIER & FRÈRES INC.	1984 06 21	Saint-Hyacinthe
2171-9224 CONSULTATIONS G.T.S. FUTURA INC.	1984 06 19	Montréal
2171-9067 CONTRÔLE DES EAUX LANAUDIÈRE INC.	1984 06 20	Joliette
2171-9109 CRÊPERIE DE PARIS INC.	1984 06 19	Montréal
2171-9562 DÉBOISEMENTS DU LAC INC.	1984 06 21	Roberval
2171-9273 LE DÉBOSELAGE D.P. INC.	1984 06 20	Bedford
2171-7988 LES DISTRIBUTIONS ARNAUD INC.	1984 07 01	Rimouski
2171-9968 LES DISTRIBUTIONS PILOTE INC.	1984 06 22	Montréal
2172-0503 ÉLOQUENCE BIJOUTIER-JOALLIER INC.	1984 06 26	Québec
2171-9240 ÉNERGIE, GESTION R.B.P. LTÉE	1984 06 19	Montréal
2171-9547 LES ENTREPRISES MAGELLA NADEAU INC.	1984 06 21	Laval
2171-7400 LES ENTREPRISES RAYMOND FECTEAU INC.	1984 06 18	Québec
2171-9943 LES ENTREPRISES RENÉ DUMAS INC.	1984 07 01	Richelieu
2172-0446 LES ENTREPRISES R. & L. ROUSSEAU INC.	1984 06 26	Longueuil
2172-0412 LES ENTREPRISES YVON DUCHARME INC.	1984 06 22	Joliette
2171-7764 EXCAVATION ROCKY INC.	1984 06 20	Longueuil
2171-7434 EXPERTEL MORIN, RÉPARATIONS TÉLÉPHONIQUES INC.	1984 06 20	Montréal
2171-9810 FAVAN INC.	1984 06 20	Montréal
2171-7194 FERME LADRIÈRE INC.	1984 06 20	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9125 FERME R. M. BÉLANGER INC.	1984 06 20	Montmagny
2171-9422 FERME SAVARD ET SAVARD INC.	1984 06 19	Chicoutimi
2171-7970 FINE CUISINE «LE RENDEZ-VOUS» INC.	1984 06 20	Terrebonne
2171-9745 FLEURISTE GODON INC.	1984 06 22	Terrebonne
2171-9182 FLO MÉTAL INC.	1984 06 21	Joliette
2171-9687 FRUITERIE LAROCHE & PAQUIN INC.	1984 06 22	Montréal
2171-7376 GARAGE GAÉTAN BOLDUC & FILS INC.	1984 06 18	Frontenac
2171-9042 GARAGE GERVAIS GAUDREAU INC.	1984 06 19	Alma
2171-9976 GARAGE LAJEUNESSE & FILS INC.	1984 06 26	Québec
2171-7772 GARAGE ROBERT HÉBERT INC.	1984 06 20	Iberville
2171-9604 LA GARDERIE UN MONDE DIFFÉRENT INC.	1984 06 22	Montréal
2171-7798 GESTION ALEPH INC.	1984 06 20	Québec
2171-7954 GESTION DES TROIS INC.	1984 06 19	Abitibi
2171-7509 GESTION FABLON INC.	1984 06 20	Saint-François
2171-9190 GESTION GIROUX INC.	1984 06 21	Beauce
2171-9448 GESTION J.C.V. INC.	1984 06 20	Beauce
2171-9570 GESTION LOUISE F. MARQUIS INC.	1984 06 21	Québec
2171-9455 GESTION LUCIEN MARQUIS INC.	1984 06 20	Québec
2171-7897 GESTION L.B.J. INC.	1984 06 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9216 GESTION MASKA INC.	1984 06 19	Saint-Hyacinthe
2171-9208 GESTION NORMAND COUPAL INC.	1984 06 21	Iberville
2171-7905 GESTION THIBEAU INC.	1984 06 19	Trois-Rivières
2171-9620 LE GROUPE AGRI-LAB INC.	1984 06 22	Saint-Hyacinthe
2171-9463 LE GROUPE D'INVESTISSEMENT LEBLOND-TONER INC.	1984 06 20	Rouyn-Noranda
2171-9661 G. A. B. AUTO INC.	1984 06 21	Québec
2171-7541 LES HABITATIONS J.R. INC.	1984 06 20	Joliette
2171-7459 HORTIFLORA INC.	1984 06 19	Saint-Hyacinthe
2171-9497 LES IMMEUBLES C.L.D. INC.	1984 06 20	Trois-Rivières
2171-7483 LES IMMEUBLES DUBÉ 840 INC.	1984 06 20	Québec
2171-9646 LES IMMEUBLES DUCHESNEAU & GIBEAU INC.	1984 07 01	Terrebonne
2171-7962 IMMEUBLES GÉLINAS INC.	1984 06 19	Trois-Rivières
2171-7525 IMMEUBLES MERCIEN BARIL INC.	1984 06 20	Rouyn-Noranda
2171-9893 LES IMMEUBLES SIDAC INC.	1984 06 21	Québec
2171-7442 IMMEUBLES TRANS-REAL INC. TRANS-REAL ESTATE INC.	1984 06 20	Laval
2171-9802 INFOPRATIQUE INC.	1984 06 26	Montréal
2171-9133 IRENÉ CÔTÉ INC.	1984 06 21	Saint-Hyacinthe
2170-8367 JEAN CLAUDE BASTIEN INC.	1984 05 25	Saint-Hyacinthe
2171-9638 LEBLANC VENTILATION INC.	1984 06 22	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9117 LOCASAT BEAUCE INC.	1984 06 20	Québec
2171-7558 MAÇONNERIE CYRCO INC.	1984 06 20	Terrebonne
2172-0495 LES MAISONS MOBILES «JIM» INC.	1984 06 26	Bonaventure
2171-7517 MARCEL SIMONEAU TRANSPORT INC.	1984 06 20	Arthabaska
2171-7418 MARKETING A.R.T. INTERNATIONAL INC.	1984 06 19	Longueuil
2171-9521 MERCAGEST INC.	1984 06 21	Longueuil
2171-9174 LES MESSAGERIES FERNAND DASTOU INC.	1984 06 21	Longueuil
2171-9695 MLLE HUNTINGDON RESTAURANT INC.	1984 06 22	Beauharnois
2171-9703 MODES 20-40 INC.	1984 06 22	Montréal
2171-9158 O'FRUILÉGUME LTÉE	1984 06 21	Longueuil
2171-9281 PÂTISSERIE DES HALLES DE STE-FOY INC.	1984 06 20	Québec
2171-9034 PÉPINIÈRE ROY & FILS INC.	1984 06 19	Chicoutimi
2171-7533 LES PÉTROLES ST-PIERRE INC.	1984 06 20	Québec
2171-9018 LES PLACEMENTS GUY ST-ARNAUD INC.	1984 06 19	Montréal
2171-6816 PLACEMENTS POINTE ST-JACQUES INC.	1984 06 13	Bedford
2171-9505 LES PLACEMENTS ROGER MEUNIER LTÉE	1984 06 21	Chicoutimi
2172-0016 PLACEMENTS SE-GA PELLETIER INC.	1984 06 26	Montmagny
2171-9836 LES PLACEMENTS TREM-PAR INC.	1984 06 20	Iberville
2171-9554 RÉJEAN ET LAREAU LTÉE	1984 06 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9786 LA RENAISSANCE J.M.D. INC.	1984 06 26	Kamouraska
2171-9414 LES RÉNOVATIONS NELSON MOREAU INC.	1984 06 19	Saint-Maurice
2171-9760 RÉPARATIONS SOUDOGAZ INC.	1984 06 22	Chicoutimi
2171-9406 RESTAURANT DA SCARPONE INC.	1984 06 20	Québec
2171-9901 RESTAURANT JOE VALENTE INC.	1984 06 22	Montréal
2171-9513 RESTAURANT MAISON CHAMPION INC.	1984 06 21	Montréal
2171-9612 RESTAURANT WOK ST-LOUIS INC.	1984 06 22	Montréal
2171-9927 REVÊTEMENTS B.L. INC.	1984 06 21	Saint-Hyacinthe
2171-9737 RIMTEX INTERNATIONAL INC.	1984 06 22	Laval
2171-7756 SOCIÉTÉ DE GESTION ALAIN BRIEN INC.	1984 06 19	Joliette
2171-9778 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ST-AMOUR ET SOEUR INC.	1984 06 26	Laval
2171-9752 STATION DE SERVICE MARTIN FORTIER LTÉE	1984 06 22	Saint-François
2171-9935 SUPERMARCHÉ LACHUTE INC.	1984 07 01	Terrebonne
2170-8375 TAPIS NOTRE-DAME INC.	1984 05 25	Drummond
2171-7491 TAXI SERGE LÉVESQUE INC.	1984 06 20	Québec
2171-7806 TERRASSEMENT ACÔRES DU PORTUGAL INC.	1984 06 19	Québec
2171-7384 TRANSBRO INC.	1984 06 18	Québec
2171-7392 TRANSPORT ROTROTEX INC.	1984 06 15	Montmagny
2171-7715 TRI-BEC CONSTRUCTION INC.	1984 06 19	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2171-9299 VIDÉO SERVICE C.M. INC.	1984 06 21	Laval
2171-9257 LA VIRÉE DE CAUSAPSCAL INC.	1984 06 20	Rimouski

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1360-1356 AMEUBLEMENT GÉRALD ST-JEAN INC.	1974 11 06	1984 06 21	
1232-5379 ANDRÉ BERGERON AUTOMOBILES INC.	1959 10 08	1984 06 20	
1479-6973 ARTICLES DE PLASTIQUE B.C. RAWDON INC.	1977 07 20	1984 06 21	
1503-4218 AUTOMOBILE BLAINVILLE INC.	1976 05 12	1984 06 21	
1505-0354 LES AUTOMOBILES MARC MOREAU INC.	1976 09 20	1984 06 21	
1461-8664 BOUTIQUE BISTRO DE LA MODE INC. .	1975 09 10	1984 05 24	
1196-9219 BRASSERIE PLACE CRÉMAZIE INC.	1970 03 26	1984 06 22	
1222-0877 B.N. MÉTAL INC.	1972 02 10	1984 06 21	
1502-1009 LES CARREAUX CHOMEDEY INC.	1976 02 12	1984 06 20	
1216-9116 CHASSIS D'AUTO IDÉAL INC.	1971 08 04	1984 06 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1266-3514 CIE DE CONSTRUCTION & DE LOGEMENT TURRET INC.	1955 03 21	1984 05 23	
1256-3649 COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DE VILLE ÉMARD INC.	1959 06 29	1984 05 23	
1326-9980 COMPAGNIE DE PLACEMENT LINFELD INC.	1955 09 02	1984 06 22	
1278-6240 CORPORATION PACIFIC PLAZA	1963 10 21	1984 06 20	
1634-6843 DÉCOR NOUVELLE VAGUE (1979) INC.	1979 03 21	1984 06 21	SIM-DÉCO INC.
1360-6496 DÉCORATION S.E.D. INC.	1974 12 06	1984 06 21	
1260-8733 DÉVELOPPEMENT QUATRE SAISONS INC.	1967 08 30	1984 06 21	
1277-7405 DOMAINE NOMININGUE INC.	1968 10 15	1984 06 20	
1195-3080 DOMAINE SPORTIF DU LAC LOUP INC.	1979 09 04	1984 06 20	LES INVESTISSEMENTS S.R. INC.
1463-2541 LES ENTREPRISES C. LAPOINTE INC. ..	1975 11 25	1984 06 22	
1480-1401 LES ENTREPRISES DON BELVEDERE LIMITÉE	1975 09 29	1984 05 28	
1470-9216 LES ENTREPRISES MARCROTO, INC. ..	1976 10 19	1984 06 20	
1364-0974 LES ÉQUIPEMENTS HARDY INC.	1975 06 11	1984 05 25	
1360-7494 ÉQUIPEMENTS WACO INC.	1974 12 27	1984 06 20	
1640-8494 EUROCINÉMA INC.	1980 10 14	1984 06 19	
1511-1784 FERME FRÉDÉRIC INC.	1978 02 17	1984 06 21	
1228-9872 LES FERMES A. COLLIN INC.	1967 06 05	1984 06 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1480-1476 FLEURISTE DON F. BELVEDERE LIMITÉE	1975 09 29	1984 05 28	
1470-6782 GROUPE D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES EN PSYCHOCULTURE G.I.R.P. LTÉE	1976 11 03	1984 06 18	
1213-4839 GUILLET & ROBERT INC.	1971 01 02	1984 06 21	
1239-7311 H. C. BOLDUC & ASSOCIÉS, LTÉE	1967 06 28	1984 06 21	
1286-8154 IMMEUBLES BET-HER INC.	1958 12 30	1984 05 23	
1256-9430 IMMEUBLES TURRET INC.	1960 03 30	1984 05 23	
1337-9516 LES INDUSTRIES U.D.T. INC.	1942 04 13	1984 06 20	
1280-1791 INSTITUT DE PLANIFICATION INDUSTRIELLE INC.	1965 03 30	1984 06 21	
1269-3438 LES INVESTISSEMENTS J & S INC.	1962 11 07	1984 06 20	
1638-1147 LES INVESTISSEMENTS R. LAMOUREUX INC.	1979 08 10	1984 06 15	
1367-7265 JEAN LEMIRE INC.	1974 04 08	1984 05 25	
1301-6845 JEAN PATRY, ÉLECTRIQUE LTÉE	1971 04 30	1984 06 21	
1103-7397 JEAN & PAUL INC.	1960 06 10	1984 06 20	
1268-1987 JEAN-LOUIS PERREAULT INC.	1970 11 16	1984 06 21	
1161-9566 LAC CRYSTAL (MAGOG) DEVELOPMENT INC.	1962 01 25	1984 06 21	
1199-7111 LAJOIE RÉFRIGÉRATION INC.	1970 02 19	1984 06 20	
1128-3546 LANIEL ALIMENTATION INC.	1969 04 10	1984 06 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1301-9344 LEROUX AUTOMOBILES INC.	1960 11 21	1984 06 20	
1350-5839 LOCATION AMCAN LIMITÉE	1973 12 11	1984 05 25	
1349-3259 LA LOGE MECATINA INC.	1972 08 08	1984 06 21	
1474-4072 LOUIS HANDFIELD INC.	1977 02 21	1984 06 26	
1628-6395 L. PAQUETTE & ASSOCIÉS INC.	1978 07 28	1984 06 19	DÉLI-VIANDE DISTRIBUTION INC.
1255-6734 MARC LEMELIN INC.	1962 11 08	1984 06 21	ATTACHE-REMORQUES DE LA CAPITALE (1984) INC.
1285-2448 MARCHÉ AUX BESTIAUX DE MONTRÉAL INC.	1962 03 30	1984 06 18	D. DONOVAN INC.
1628-6205 MARIOR INC.	1978 07 27	1984 06 21	GESTION PLUS M.V. INC.
1274-4363 MARSEILLE CONSTRUCTION LTD.	1964 04 28	1984 06 20	CONSTRUCTION MARSEILLE LTÉE MARSEILLE CONSTRUCTION LTD.
1510-2817 MATÉRIAUX J.C. BRUNET INC.	1978 01 18	1984 06 20	
1329-7999 MEUNERIE LAURENTIENNE LTÉE	1967 06 05	1984 06 22	
1166-5478 NOÉ VEILLETTE INC.	1962 08 01	1984 06 19	
1466-8768 PAVAGE ST-LUC INC.	1976 05 07	1984 06 22	
1357-3191 PHILIPPE GINGRAS INC.	1974 06 19	1984 06 21	
1280-1197 PLACE ROUANDA INC.	1971 06 18	1984 06 20	
1339-6676 PLACEMENTS GALIAR INC.	1973 09 04	1984 06 20	
1274-5931 PLACEMENTS MASKA, LTÉE	1967 06 30	1984 06 19	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1280-1262 PLACEVAL INC.	1970 07 22	1984 06 21	
1465-5120 LES PNEUS GASTON DION INC.	1976 03 11	1984 05 25	
1114-7683 PRODUITS LONDON HOUSE LIMITÉE ..	1934 12 19	1984 06 26	
1265-6005 PROPRIÉTÉS HERLAN INC.	1962 08 07	1984 05 23	
1286-4088 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES TOWER INC.	1958 12 30	1984 05 23	
1289-5199 PROPRIÉTÉS TOWER INC.	1957 12 20	1984 05 23	
1256-3672 PROPRIÉTÉS VILLE ÉMARD INC.	1959 02 19	1984 05 23	
1148-4193 ROMÉO LACROIX INC.	1965 12 01	1984 05 18	
1134-8984 SERVICE ALIMENTAIRE AUTOMATIQUE INC.	1964 07 08	1984 06 19	
1271-2741 SERVICES D'IMMEUBLE LANZA INC. ...	1959 12 15	1984 05 23	
1130-9382 SERVICES INDUSTRIELS TRACY INC. ...	1961 12 29	1984 06 19	
1272-5289 SOCIÉTÉ LORIDA INC.	1969 01 21	1984 06 22	
1358-8785 SPANCOL INC.	1974 08 30	1984 06 20	
1336-4021 SPORT ROBERT INC.	1973 08 02	1984 06 15	
1175-4041 S. MATTE INC.	1956 12 04	1984 06 20	
1632-2919 TRANSCOLLIN INC.	1978 12 18	1984 06 20	
1100-2516 TRANSPORT FONTAINE LTÉE	1949 10 07	1984 06 22	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2171-7921 LA BOUCHERIE FRANÇAISE DU MARCHÉ INC.	LA BOUCHERIE FRANÇAISE DU MARCHÉ INC. LA FERME DU MARCHÉ 440 INC.	1984 06 15	Laval
2171-7913 LA CUISINE À L'ANCIENNE INC. ...	LA CUISINE À L'ANCIENNE INC. 2162-7211 QUÉBEC INC.	1984 06 15	Laval
2171-9729 GESTION ROLAND CYR INC.	MARCHÉ ROLAND CYR INC. MARCHÉ R. CYR INC. JEAN VAILLANCOURT (1973) INC.	1984 07 01	Terrebonne
2171-9059 NORDIC MOTEL INC.	NORDIC MOTEL INC. LES ENTREPRISES JEAN-PAUL VIL- LENEUVE INC.	1984 06 15	Abitibi
2172-0438 SOCIÉTÉ LORIDA INC.	SOCIÉTÉ LORIDA INC. MEUNERIE LAURENTIENNE LTÉE	1984 07 01	Terrebonne

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2151-8782 2151-8782 QUÉBEC INC.	1983 02 24	1984 06 26	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JOHNNY POLLONI INC. JOHNNY POLLONI ENTERPRISES INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-8785 2158-8785 QUÉBEC INC.	1983 08 03	1984 06 26	1) de la dénomination sociale: CENTRE DE RÉPARATIONS MÉCANIQUES DE L'ÎLE INC. 2) du district: Mingan 3) du capital-actions 4) des dispositions
2161-3419 2161-3419 QUÉBEC INC.	1983 10 19	1984 06 26	du capital-actions
2161-4243 2161-4243 QUÉBEC INC.	1983 10 19	1984 06 20	de la dénomination sociale: ADMINISTRATION M.C. INC.
2161-7659 2161-7659 QUÉBEC INC.	1983 10 26	1984 06 18	du district: Bonaventure
2163-4845 2163-4845 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 06 26	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS FERNAND LEDUC INC. 2) du capital-actions
2163-6105 2163-6105 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 06 19	de la dénomination sociale: L.N.R. PERREAU INC.
2163-6477 2163-6477 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1984 06 19	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT DE L'ANSE INC. 2) du district: Rimouski
2164-1154 2164-1154 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 06 20	1) de la dénomination sociale: ART LITHO G.A. INC. 2) du district: Longueuil
2165-5972 2165-5972 QUÉBEC INC.	1984 02 06	1984 06 22	de la dénomination sociale: LES RÉSIDENCES BROUSSEAU INC.
2167-6176 2167-6176 QUÉBEC INC.	1984 04 06	1984 06 22	de la dénomination sociale: HOULE ET FRÈRES GARAGE (TERREBONNE) LTÉE
2169-2124 2169-2124 QUÉBEC INC.	1984 04 19	1984 06 20	de la dénomination sociale: MICHAUD & FRÈRES (1984) INC.
2169-2223 2169-2223 QUÉBEC INC.	1984 04 24	1984 06 21	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ANG-EL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2169-4534 2169-4534 QUÉBEC INC.	1984 04 25	1984 06 21	1) de la dénomination sociale: GESTION B.S.C. INC. 2) du capital-actions
2169-5382 2169-5382 QUÉBEC INC.	1984 04 30	1984 06 21	1) de la dénomination sociale: LE MAGASIN DUPARQUET INC. 2) du district: Abitibi
2170-3210 2170-3210 QUÉBEC INC.	1984 05 15	1984 06 26	de la dénomination sociale: SERVICES D'INFORMATIQUES G. NADEAU INC.
2170-6437 2170-6437 QUÉBEC INC.	1984 05 24	1984 06 26	de la dénomination sociale: SYNERCOM PUBLICITÉ INC. SYNERCOM ADVERTISING INC.
2171-0231 2171-0231 QUÉBEC INC.	1984 05 31	1984 06 19	de la dénomination sociale: MARCHÉ DE LA FABRIQUE INC.
1309-6896 ALLARD/LESIÈGE & ASSOCIÉS INC.	1962 02 01	1984 05 25	de la dénomination sociale: 1309-6896 QUÉBEC INC.
1851-9751 ATTACHE REMORQUES DE LA CAPITALE INC.	1981 11 04	1984 06 22	1) de la dénomination sociale: 1851-9751 QUÉBEC INC. 2) du district: Montréal
1504-1056 LES BOIS DUMAIS INC.	1976 07 02	1984 06 21	du capital-actions
1239-7584 BOLESS INC.	1971 04 14	1984 06 19	du capital-actions
2163-4753 BOUCHERIE GILLES GAGNON INC.	1983 12 07	1984 06 26	de la dénomination sociale: BOUCHERIE MAURICE RICHER INC.
2156-0669 CABARET-THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN INC.	1983 05 27	1984 06 20	du capital-actions
1184-1335 CASCADES INC.	1964 03 26	1984 07 05	du capital-actions
2170-1602 LES CHARBONS DE BOIS EASY-LITE LTÉE	1984 05 14	1984 06 21	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1854-7117 CLUB DES AFFAIRES H.M. INC.	1982 02 12	1984 06 20	1) de la dénomination sociale: ULTRA LÉGER ST-FRANÇOIS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1243-5426 CORPORATION DE CONSTRUCTION CARTIER	1939 01 28	1984 06 19	du capital-actions
1115-3681 CRÉATIONS AMÉRICA INC.	1963 02 28	1984 06 20	du capital-actions
1855-9211 DENIS DORION INC.	1982 03 19	1984 06 26	de la dénomination sociale: SERVIDOR I INC.
1860-1062 DICKSON, THIBAUT & ASSOCIÉS INC.	1982 08 11	1984 06 22	de la dénomination sociale: PLURINOV INC.
1151-2563 LES ENTREPRISES KATO INC.	1962 08 14	1984 06 22	du district: Saint-Hyacinthe
2161-0860 FERME C.P.R. GRENON INC.	1983 10 07	1984 06 19	du capital-actions
1468-1019 GÉRARD MILETTE INC.	1976 06 28	1984 06 18	du capital-actions
2161-6826 GESTION 45 LTÉE	1983 11 17	1984 06 14	du capital-actions
2169-8063 GESTION CLÉMENT DUFOUR INC.	1984 05 03	1984 06 15	du district: Québec
1851-9074 LE GROUPE CANAM MANAC INC.	1981 10 31	1984 06 15	du capital-actions
1633-4096 GROUPE G.M. PLASTIQUES LTÉE	1979 01 31	1984 06 26	de la dénomination sociale: GROUPE HAMELIN INC. HAMELIN GROUP INC.
1856-2066 GROUPE ROBERT HAMELIN INC.	1982 03 23	1984 06 26	de la dénomination sociale: GROUPE HAMRO INC. HAMRO GROUP INC.
1213-4839 GUILLET & ROBERT INC.	1971 01 02	1984 06 21	du capital-actions
1145-3859 G. PROULX INC.	1966 07 20	1984 05 24	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-7148 IMMOBILIÈRE 625 INC.	1983 10 06	1984 06 15	de la dénomination sociale: IMMOBILIÈRE M.F.Q. (1984) INC.
2164-1675 JEAN BISAILLON, ASSURANCES INC. ..	1983 12 28	1984 06 21	du capital-actions
1632-5367 JONCAS, EMOND ASSURANCES INC. ..	1978 12 28	1984 06 19	du district: Montréal
1857-8377 MANUFACTURE LE ROI DES HABITS REPENTIGNY (1982) INC.	1982 05 06	1984 06 15	de la dénomination sociale: LA MAISON DE L'HABIT G.L. INC.
1628-1545 MODE DÉPÊCHE INC.	1978 07 10	1984 06 22	du capital-actions
1507-2366 NAP. BRETON (1977) LTÉE	1977 09 23	1984 06 20	des dispositions
1635-1397 PLACEMENTS ALFRED MONTOUR INC.	1979 03 30	1984 06 20	du capital-actions
2151-9228 POLY-MÉCANIQUE (1979) INC.	1983 03 02	1984 06 22	du capital-actions
1114-9432 LES PRODUITS DE FEUTRE STANDARD LIMITÉE	1938 03 02	1984 06 15	du capital-actions
1234-1616 RECYCLAGE DE PAPIER ARTHUR INC.	1972 01 24	1984 06 21	du capital-actions
2166-4362 RESTAURANT AU PETIT TROT INC.	1984 02 22	1984 06 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-0486 RESTAURANT LA DUBELLOIRE LTÉE .	1983 12 22	1984 06 21	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS UNIVERS-CONSEILS INC.
1842-6700 SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE LOCATION S.C.L. INC.	1981 01 21	1984 06 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2152-3584 SOURCE ST.HILAIRE (1983) INC.	1983 03 15	1984 05 25	du district: Longueuil
1645-7814 TRAIT MODE INC.	1980 07 02	1984 06 22	du capital-actions
2158-9387 LES TRANSPORTS D.H. INC.	1983 08 11	1984 06 21	de la dénomination sociale: TECHNO AUTOS PIÈCES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-2962 TROTIER ET RIVARD INC.	1983 06 03	1984 06 21	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-2879 A U M AMOUR UNIVERSEL MOUVEMENT	1984 06 26	1183, 3 ^e Rue, Richelieu
2168-9591 AGENCE DE GARDE L'AUORE BORÉALE	1984 06 22	Sainte-Cécile-du-Bic
2167-1052 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE VALLEYFIELD	1984 06 26	107, rue St-Philippe, Valleyfield
2169-3189 ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOTS À GLACE DU QUÉBEC INC.	1984 06 22	2110, Émérillon, Québec
2167-6473 ASSOCIATION DES JEUNES ARTISTES CANADIENS (A.J.A.C.)	1984 06 22	8155, Fabre, app. 4, Montréal
2169-6075 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE NEUCHATEL INC.	1984 06 26	684, rue Lauzanne, Sainte-Adèle
2169-3825 L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DU CENTRE D'ACCUEIL DE GATINEAU	1984 06 22	134, rue Maple, Gatineau
2168-2810 L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS MUNICIPAUX DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1984 06 26	1033, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-4007 ASSOCIATION DES TECHNICIENS AMATEURS DE CHATEAUGUAY	1984 06 21	15, boulevard Maple, Châteauguay
2171-5214 ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS TOURISTIQUES DU DISTRICT DE QUÉBEC INC.	1984 06 22	720, des Rocailles, Québec
2170-0539 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DE CHICOUTIMI INC.	1984 06 22	534, Jacques-Cartier est, Chicoutimi
2171-5362 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES EMPLOYÉS D'ENTREPRISES DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES	1984 06 21	8044, rue Delanaudière, Montréal
2171-5883 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES EMPLOYÉS D'ENTREPRISES SANITAIRES	1984 06 22	2208, Place de Melbourne, Laval
2166-7944 A.J.A.M. ASSOCIATION DES JEUNES D'AUJOURD'HUI DE MONTRÉAL	1984 06 26	3140, Henri-Bourassa, Montréal
2170-7161 BASE DE PLEIN AIR N.D.M. INC.	1984 06 22	Notre-Dame-de-la-Merci
2170-4978 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-ANTOINE- DE-TILLY INC.	1984 06 26	3804, chemin de Tilly, Saint-Antoine de Tilly
2169-6265 CENTRE DE CRÉATION DE DIFFUSION ET DE SERVICES HAUT 3 ^e IMPÉRIAL	1984 06 26	164, rue Cowie, Granby
2170-0687 CENTRE DE SERVICES PLEIN-AIR J.A.L. INC.	1984 06 26	Auclair
2170-7385 CENTRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU VAL ST-FRANÇOIS	1984 06 26	Richmond
2169-6760 CENTRE D'ÉDUCATION BUDGÉTAIRE DE MONTRÉAL INC.	1984 06 21	Montréal
2171-1494 CERCLE DES ARTISTES DE RAWDON	1984 06 21	4111, rue Shakespeare, Rawdon
2171-1601 LE CINÉ-CLUB LE PLATEAU	1984 06 26	Québec
2170-7070 CLUB CANIN MÉGANTIC INC.	1984 06 26	3721, St-Jean, Lac-Mégantic

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-6069 CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE BASSES-LAURENTIDES INC.	1984 06 22	Saint-Eustache
2168-7785 CLUB DE L'AMITIÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC INC.	1984 06 26	Venise-en-Québec
2166-5328 LE CLUB DE RALLYE DALTON INC.	1984 06 26	127, Renaud, Notre-Dame-de-L'île-Perrot
2169-3775 LE CLUB DE TENNIS LE REBOND DE ST-CYPRIEN INC.	1984 06 26	101 b, rue Collin, Saint-Cyprien, Rivière-du-Loup
2168-7207 CLUB DES LOISIRS DES EMPLOYÉS DE PRICE D'ALMA INC.	1984 06 26	Alma
2171-5511 CLUB DES SENTIERS TRIMOTOS DU GRANIT INC.	1984 06 22	Stornoway
2170-4028 LE CLUB D'ÂGE D'OR DU CENTRE PÈRE MARQUETTE	1984 06 22	1600, Drucourt, Montréal
2168-7900 CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE DE HULL	1984 06 26	Hull
2167-4759 CLUB OPTIMISTE ST-PIE-DE-GUIRE	1984 06 22	13 ^e Rang ouest, Saint-Pie-de-Guire
2171-5404 COMITÉ CITOYENS ISLE-MALIGNE	1984 06 22	315, Ste-Cécile est, Alma
2171-5529 COMITÉ DES LOISIRS DU LAC HUOT	1984 06 26	Bellefeuille
2166-1178 COMITÉ MAISONS DE NAISSANCES DE MONTRÉAL	1984 06 22	7387, Casgrain, Montréal
2170-0067 LA COMPAGNIE DE THÉÂTRE «IL VA SANS DIRE...»	1984 06 22	1535, Parc Beauvoir, Sillery
2171-5628 LA CONFRÉRIÉ DES AMUSE-GUEULES D'EASTMAN INC.	1984 06 26	Eastman
2170-4903 LES ÉCLAIRS SENIOR DE SHAWINIGAN	1984 06 22	Shawinigan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-7245 L'ÉCOLE DE HOCHEY SUR GLACE PAUL VIDAL INC.	1984 06 21	180, Gendron, Châteauguay
2171-5222 L'ÉQUIPE DE BALLE MOLLE «SHOECLACK»	1984 06 22	129, rue Principale, Saint-Anselme
2171-5370 EXPÉDITION HIVERNALE HIMALAYENNE CHOOYU	1984 06 21	790, Champagnieur, Outremont
2169-3320 LES EXPERTS EN MÉNAGE M.S.F. INC.	1984 06 22	8605, boulevard St-Michel, app. 101, Montréal
2164-0842 FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE LA RÉGION DE GRANBY	1984 06 26	Granby
2171-5586 FESTIVAL INTERNATIONAL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DE MONTRÉAL INC.	1984 06 21	1391 A est, boulevard Dorchester, Montréal
2170-4200 FONDATION AIMÉ DESPATIE	1984 06 26	Terrebonne
2167-6515 FOYER D'ACCUEIL DE L'AMITIÉ	1984 06 26	1896, rue Rachel est, Montréal
2171-5545 GALERIE JEUN'ART INC.	1984 06 21	545, rue des Écoles, Drummondville
2169-6919 GARDERIE JOS. MONTFERRAND	1984 06 22	170, rue Hôtel-de-Ville, Hull
2168-9229 GROUPE POUR UN APPRENTISSAGE EN MILIEU INNOVATEUR, G.A.M.I.N. INC.	1984 06 26	Saint-Bruno-de-Montarville
2171-1528 LA MAISON DES JEUNES LA NACELLE NORMANDIN INC.	1984 06 26	1048, rue Saint-Cyrille, Normandin
2168-2695 MAISON VINET INC.	1984 06 26	83, rue Principale nord, Sutton
2168-7942 LE NOUVEL ÉLAN DU NORD INC.	1984 06 26	Sainte-Thérèse, Terrebonne
2171-1486 OPÉRATION RECYCLAGE DES FERMIÈRES DE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD INC.	1984 06 21	961, Grande Ligne, Granby

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-7639 PLACE DES CÈDRES DU LAC INCONNU	1984 06 22	Sainte-Jeanne-d'Arc
2171-1916 PRÉ-MATERNELLE ROYAUME DES ENFANTS	1984 06 26	Mont-Royal
2170-4804 LES PUBLICATIONS À LA PIGE - ÂGE D'OR ESTRIE	1984 06 22	75, rue Chartier, Sherbrooke
2170-0752 RECYCL-O-CENTRE	1984 06 26	631, 3 ^e Rue est, Amos
2167-4270 REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU QUÉBEC - SECTION OUTAOUAIS	1984 06 26	46, rue Desjardins, Hull
2167-1110 LE REGROUPEMENT DES CITOYENS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE FAUNIQUE HAUTE CÔTE-NORD	1984 06 22	Grandes Bergeronnes
2170-4846 LES RETRAITÉS DES HABITATIONS BIENVILLE	1984 06 26	590, Bord de l'Eau ouest, app. 111, Longueuil
2167-9139 SOUS-POSTE D'AFFECTATION BASSE CÔTE NORD	1984 06 22	55, rue Principale, Lourdes-de-Blanc-Sablon
2168-9476 LES VOISINS DES QUATRE VENTS INC.	1984 06 22	462, Louis Pasteur, Sainte-Julie de Verchères
2167-6671 XXIII ^e CONGRÈS MONDIAL DES VÉTÉRINAIRES 1987 XXIII WORLD VETERINARY CONGRESS 1987	1984 06 21	200, boulevard Dorchester ouest, bureau 1002, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2151-5846 ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE ROBERTSON INC.	1983 02 22	1984 06 22	de la valeur des biens immobiliers
1623-6705 ASSOCIATION DE PLANNING FAMILIAL DES SEPT-ÎLES	1978 03 03	1984 06 26	1) de la dénomination sociale: COLLECTIF DE SEPT-ÎLES POUR LA SANTÉ DES FEMMES 2) des objets
1843-9190 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDI-CAPEES DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS INC.	1981 03 09	1984 06 26	des dispositions
2160-7916 L'ASSOCIATION PORTUGAISE DU SAINT-ESPRIT	1983 10 14	1984 06 21	des dispositions
1642-9086 ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA POINTE-LÉVY INC.	1980 03 20	1984 06 26	de la dénomination sociale: CORPORATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DE LA POINTE-LÉVY INC.
1238-7247 BIBLIOTHÈQUE MEMPHREMAGOG INC.	1971 07 20	1984 06 21	de la valeur des biens immobiliers
1843-5834 COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS (C.H.A.R.M.E.S.)	1981 02 23	1984 06 22	1) de la dénomination sociale: COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS (CHARMES) 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers
1847-1185 LA CORPORATION DU TRICENTENAIRE DE SAINT-CHARLES DE LACHENAIE LTÉE	1981 06 08	1984 06 26	des objets
2161-6560 RÉSIDENCES HOCHELAGA-AIRD INC.	1983 11 17	1984 06 22	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1627-9770 LA ZONE DE SKI LAURENTIENNE	1978 07 04	1984 06 22	de la dénomination sociale: ZONE LAURENTIENNE DE SKI

75

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale à la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1465-8744 SUPERMARCHÉ A. CARRIER INC.	SUPERMARCHÉ G. CARRIER INC.	1976 03 29

75

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1464-3811 LES AGENCES DE VENTES D. SCALERA INC.	1976 01 26	623, avenue Sydenham, Westmount
1634-6322 LES AMBULANCES SHEFFORD (1979) INC.	1979 03 15	287, rue Denison ouest, Granby

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1845-7747 CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN (COBIJ) INC.	1981 04 28	110, rue Racine est, Chicoutimi
1120-9764 LES ÉDITIONS SOCARDIS INC.	1965 10 28	235, promenade Westgate, Rosemère
1296-1223 EMPORTE-PIÈCE ONTARIO (QUÉBEC) INC.	1969 09 11	8680, rue Lafrenais, Saint-Léonard
1471-0602 GROUPE D'AIDE À LA JEUNESSE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1976 10 22	2745, chemin Ste-Foy, app. 205, Sainte-Foy
1336-4211 JEAN PAUL MALLETTE & ASSOCIÉS INC.	1973 07 25	7495, route Transcanadienne, Saint-Laurent
1182-6112 J. KLEIN & FILS INC.	1951 07 23	475, avenue Oakville, Dorval
2150-5979 MAISON LE POINT COMMUN	1983 01 26	177, rue Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu
1468-3056 LES PRODUCTIONS AGORA INC.	1976 07 06	1001, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1400, Montréal
1509-6464 PROGRAMME FORMATION DE L'HOMME D'AFFAIRES P.M.E. INC.	1977 12 20	3100, boulevard de la Concorde est, Laval
1285-6183 SYNERFIN CORPORATION	1972 01 14	1405, rue Peel, bureau 500, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1842-1123 ALCOOLIKES ANONYMES GRUPO CENTRAL HISPANO	1980 12 19	3621, rue St-Denis, Montréal
1108-3961 ARMURIERS CORONET INC.	1960 02 18	1221, avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal
1864-5622 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INTERPRÈTES FRANCOPHONES EN LANGAGE VISUEL	1982 12 29	3600, rue Berri, Montréal
1846-2358 L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE HOCKEY SUR GAZON DE LAVAL INC.	1981 06 30	695, rue Félicia, Laval
1353-5463 ASSOCIÉS UNIS LTÉE	1949 12 28	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
2155-3839 AUDIOTHÈQUE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'IMPRIMÉ DU QUÉBEC INC.	1983 05 20	3422, avenue Duval, app. 111, Québec
1855-5425 BRICO-JEUX IBERVILLE	1982 03 04	5540, rue Grenier, Saint-Hubert
1241-4389 BROWN & ROOT (QUÉBEC) INC.	1960 12 09	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
1118-5667 COMPAGNIE D'ENTRETIEN BRITE-LITE LTÉE	1969 02 21	4430, boulevard St-Laurent, Montréal
1230-5496 CORPORATION AÉRO-DOLLARS	1963 10 07	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2155-5925 CRIVERT INC.	1983 05 18	28, rue Saint-Paul, Salaberry-de-Valleyfield
2155-5206 FONDATION NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE	1983 07 06	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
1274-3738 LES INVESTISSEMENTS MARMEET LTÉE	1964 05 27	800, boulevard Dorchester ouest, bureau 1125, Montréal
1845-1856 LIGUE SPORTIVE DU VIEUX TERREBONNE INC.	1981 04 09	1153, rue Belcourt, Terrebonne
1340-5428 LOCATION BOYD INC.	1973 09 11	50, rue Burroughs, Lachute
1626-1059 MOUVEMENT D'AIDE AUX ACCIDENTÉS DU TRAVAIL DU QUÉBEC M.A.A.T.Q. INC.	1978 05 04	165, rue Notre-Dame, Donnacona
1847-3718 REGROUPEMENT DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE LA RÉGION DE LASALLE (L'ACCÈS)	1981 08 19	34, 6 ^e Avenue, LaSalle
1853-0840 LES RÉSIDENCES URGEL DEMERS	1981 12 11	10, rue Marc-Aurèle Fortin, Laval
1102-2589 RESTAURANT ASTOR INC.	1925 12 09	710, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1369-4773 SCHACK DU CANADA LTÉE	1974 09 16	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
1339-2295 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT MONTEREGIE INC. ...	1973 07 30	345, boulevard Industriel, Sherbrooke

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2151-1605 LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DE LA MONTAGNE NOIRE ET DE LA VALLÉE MICHEL INC.	1983 05 25	436, rue Principale, Saint-Donat
1230-5579 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AÉRONEF LTÉE	1961 02 08	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
1355-0801 SYSTÈMES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS UNIVERSELS LTÉE	1974 02 18	926, rue Selkirk, Pointe-Claire
1643-3864 LE TOUR DE LIRE	1980 04 08	1620, rue Joliette Montréal
1115-3715 VÊTEMENTS SAVRON LTÉE	1968 05 31	5445, avenue de Gaspé, bureau 505, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

75

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2168-9617 ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC	1984 04 26	7
1122-3211 CANTOL LIMITÉE	1935 11 07	8
1503-7146 CERCLE HIPPIQUE LAURENTIEN INC.	1976 06 03	3

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2163-7004 CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÉTANQUE, 1986 INC.	1984 01 23	9
1850-7145 CIP INC.	1981 10 01	11
1854-1136 COMMISSARIAT INDUSTRIEL ROBERVAL MÉTROPOLITAIN INC.	1982 01 13	20
2164-0545 ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉDECINE CHINOISE (E.S.M.C.) III (1984) INC.	1984 02 28	8
1633-6364 FERME STE-AGATHE INC.	1979 02 13	3
2156-5791 LA FONDATION BAGATELLE INC.	1983 07 15	13
1861-5062 GROUPE SPORTIF DES LAOTIENS DU QUÉBEC «LAOS»	1982 10 08	10
1471-3184 HARCOURT BRACE JOVANOVIĆ CANADA INC.	1976 11 05	11
1274-3738 LES INVESTISSEMENTS MARMEET LTÉE	1964 05 27	3
1183-8752 MEUBLES STANDON LTÉE	1968 03 08	3
1114-1710 PLACE VICTORIA - ST. JACQUES INC.	1960 11 22	9

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
ARMADA 84, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 06 20	615, boul. Dorchester ouest, bureau 900, Montréal
HOTELCO AND COMPANY LIMITED	1984 06 26	410, Sherbrooke ouest, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORBITE 1984	1984 06 20	275, St-Jacques ouest, bureau 32 Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

76

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU LAC ROSE	1984 06 20	15, rue Gamble est, bureau 201, Rouyn, QC

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district de Rouyn-Noranda,
D. RICHARD*

76

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1334-0864 MENNITI & FRÈRES INC.	1984 06 26	Aucune

*Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU*

75

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Papineau

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue l'article 11 du Règlement numéro 013-84. Le Règlement numéro 013-84, adopté le 11 avril 1984, a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Papineau.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 3 juillet 1984

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX, député de Rimouski

81

Avis divers

Église l'Unité en Jésus-Christ à Montréal, Québec (E.U.J.C.M.Q.)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 15 juin 1984 constituant en corporation les requérants suivants MM. Ismeriel Sannon, pasteur, 4890, boulevard Robert, appartement 23, Saint-Léonard; Frants Rodriguez, pasteur, 10488, avenue Paris, Montréal-Nord; Jean-Brière Jeremy, agent de sécurité, 7618, Casgrain, Montréal, sous la dénomination sociale « Église l'Unité en Jésus-Christ à Montréal, Québec (E.U.J.C.M.Q.) ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal dans le district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2164-4570

75

Fondation pour le développement de la science et de la technologie

Le ministre de la Science et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 38 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (1983, chap. 23) que le gouvernement a déterminé par le Décret 1468-84 du 20 juin 1984, que le siège social de la Fondation pour le développement est situé au 1, complexe Desjardins, tour Sud, Montréal.

*Le ministre de la Science
et de la Technologie,*
GILBERT PAQUETTE

80

Fonds de la recherche en santé du Québec

Le ministre des Affaires sociales donne avis conformément à l'article 68 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (1983, chap. 23);

Que le gouvernement a déterminé par le Décret 1376-84 du 13 juin 1984 que le siège social du Fonds de la recherche en santé du Québec est situé au 1851, Sherbrooke est, Montréal, QC.

Le ministre des Affaires sociales,
CAMILLE LAURIN, M.D.

78

Ville de Montréal Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission « 6 % Deutsche Mark Loan of 1972 » de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1^{er} septembre 1984, conformément à la section 3 (2), des termes et conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1^{er} septembre 1992 énumérées ci-dessous, à 100 % de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

2 500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune

Numéro de la série: 10

Numéros des obligations: 22501 — 25000 inclusive-
ment

500 obligations au montant de capital de DM 5 000 chacune

Numéro de la série: 10

Numéros des obligations: 54501 — 55000 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Wesdeutsche Landesbank Girozentrale, Düsseldorf et/ou à toute autre banque énumérée à la section 6 (2) des termes et conditions d'emprunt, sur présentation et remise des dites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} septembre 1984.

À compter du et après le 1^{er} septembre 1984, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 22 juin 1984

Ville de Montréal,
Le directeur des Finances,
FERNAND DENIS, C.A.

36279

Musée d'Art contemporain de Montréal

Le ministre des Affaires culturelles donne avis conformément à l'article 6 de la Loi sur les musées nationaux (1983, chap. 52) que le gouvernement a déterminé par le Décret numéro 1496-84, en date du 27 juin 1984, que le siège social du Musée d'Art contemporain de Montréal est à Montréal, Cité du Havre, H3C 3R4.

Québec, le 29 juin 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

82

Succession André Pelletier

Prenez avis que dame Jeannine Pelletier Parenteau, personnellement et ès qualités de tutrice à Patrice et Dominic Parenteau, nommée et autorisée suivant jugement en date du deux février mil neuf cent quatre-vingt-quatre de la Cour supérieure du district de Richelieu (no 765-000010-842), a accepté sous bénéfice d'inventaire, par acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Jean Guy Caplette, notaire, le dix février mil neuf cent quatre-vingt-quatre et enregistré à Yamaska sous le numéro 138510, les legs faits aux termes du testament d'André Pelletier reçu devant ledit notaire le 18 octobre mil neuf cent quatre-vingt-deux.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les héritiers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sorel, le 28 juin 1984

36280

Le procureur,
JEAN GUY CAPLETTE, notaire

Succession Diane Lacasse

Avis est, par les présentes, donné que Normand Vaudry, en sa qualité de tuteur à l'enfant mineure Nathalie Dubois, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Diane Lacasse, décédée le 19 avril 1984, par acte passé devant Claude Bertrand, notaire, 198, boulevard Labelle, local 201, Sainte-Thérèse, sous le numéro 2992 de ses minutes, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 688175.

Sainte-Thérèse, le 22 juin 1984

36274

Le procureur,
CLAUDE BERTRAND, notaire

Succession Ghislain Sirois

Prenez avis que monsieur Léonard Sirois, personnellement et ès qualités de tuteur à Serge Sirois, nommé et autorisé suivant jugement en date du treize avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre de la Cour supérieure du district de Richelieu (no 765-000034-842), a accepté sous bénéfice d'inventaire, par acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Jean Guy Caplette, notaire, le dix-neuf avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre et enregistré à Richelieu sous le numéro 201425, les legs faits aux termes de la succession de feu Ghislain Sirois décédé *ab intestat*.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les héritiers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sorel, le 28 juin 1984

36281

Le procureur,
JEAN GUY CAPLETTE, notaire

Succession Rita Murray

Avis est, par les présentes, donné que Ginette Lalonde, ménagère, demeurant au 1247, de l'Église, Côte-Saint-Paul, QC, H4E 1G3, agissant comme tuteur de son fils Stéphane Bernier, étudiant, âgé de 15 ans, demeurant

au 1247, de l'Eglise, Côte-Saint-Paul, QC, H4E 1G3, héritier de sa grand-mère, feu Rita Murray, en son vivant rentière, demeurant au 8213, rue des Belges, Montréal, QC, H2P 2A8, décédée à Montréal, le 18 juillet 1982, sans laisser de testament, a accepté la succession de ladite Rita Murray, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ledit Stéphane Bernier, aux termes d'un acte exécuté devant Rachel Couture, notaire, 4001, Crémazie est, appartement 001, Montréal, H1Z 2L2, le 13 juin 1984, et enregistré à Montréal, le 15 juin 1984, sous le numéro 3486733.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Rachel Couture à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 27 juin 1984

36300

Le procureur,
RACHEL COUTURE, notaire

Succession Suzanne Ouellet

Avis est donné qu'aux termes d'un acte exécuté, le 26 avril 1984, devant Jacqueline Labelle, notaire, exerçant en les ville et district de Montréal, 4800, rue Bois-Franc, appartement 1, Saint-Laurent, QC, et enregistré à Chicoutimi, le 15 mai 1984, sous le numéro 413994, Mme Christyne Ouellet, agissant en sa qualité de tutrice à son enfant mineure, Madeleine Ouellet Cantin, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Suzanne Ouellet, sa soeur, en son vivant, domiciliée au 442, rue Gounod, Chicoutimi, laquelle est décédée à Chicoutimi, le 12 septembre 1983.

Montréal, le 12 juin 1984

36249

Le procureur,
JACQUELINE LABELLE, notaire

Université du Québec

Vu la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., chap. U-1);

Vu les articles 12.2 et 12.5 du Règlement général 12 « Dispositions générales et exercice des pouvoirs »;

Vu les règlements généraux adoptés par l'Assemblée des gouverneurs et publiés à la *Gazette officielle du Québec* en date du 29 mai 1982;

Vu le Règlement A-239-S-3221 modifiant notamment l'appendice I de l'annexe 6-B du Règlement général 6;

Vu le Décret no 2160-83 instituant l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour succéder au Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue (UQ);

Vu la demande formulée par le président directeur général de la société d'exportation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) à l'effet de permettre aux employés de la société de participer au Régime de rentes de l'Université du Québec;

Vu le rapport de la commission permanente de révision des règlements;

Vu l'avis de proposition daté du 18 juin 1984 et expédié aux membres de l'Assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 12.2 des règlements généraux, à l'effet de modifier l'article 21.4 paragraphe 2 et l'appendice I de l'annexe 6-B du Règlement général 6;

Sur la proposition de M. Michel Leclerc, appuyée par M. Jean Messier.

Il est ordonné et statué par les présentes modifications à l'Annexe 6-B — Régime de rentes — du Règlement général 6, ce qui suit:

Règlement général 6 — Annexe 6-B — Régime de rentes

Article 21.4

• Modifier le paragraphe 2 de l'article 21.4 afin de remplacer l'expression «Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue» par «Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.»;

Appendice I

• Modifier l'appendice I de l'annexe 6-B — Régime de rentes — du Règlement général 6 — Ressources humaines — pour qu'il se lise comme suit:

«Sont désignés selon l'article 2.1 c de la présente annexe à titre «d'autres unités», la Télé-université, entité administrative de la corporation centrale, ainsi que les corporations suivantes: les Presses de l'Université du Québec, l'Organisation Universitaire Interaméricaine, le Centre de fractionnement sanguin Armand-Frappier et la Société d'exportation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) ».

36263

Le secrétaire général,
JEAN-PIERRE FORTIN

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Sandra Christine Auger

Par le certificat numéro 84-305 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Denis Raymond Auger, né le 17 juin 1949, en celui de Sandra Christine Auger.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Emmeline Hélie Carmen Beaulieu

Par le certificat numéro 84-309 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Emmeline Hélie Beaulieu, née le 26 août 1939, en celui de Marie Emmeline Hélie Carmen Beaulieu.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Véronique Johanna Coderre

Par le certificat numéro 84-323 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Véronique Joanne Badeau, née le 2 avril 1966, en celui de Marie Véronique Johanna Coderre.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Camille Amélie Deguire

Par le certificat numéro 84-315 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Camille Amélie Lalonde, née le 27 no-

vembre 1959, en celui de Marie Camille Amélie Deguire.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anthony Farnsworth

Par le certificat numéro 84-317 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Antonius Maria Phaneuf, né le 8 novembre 1918, en celui de Anthony Farnsworth.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marguerite Dolorès Jeanne d'Arc Gravel

Par le certificat numéro 84-311 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Dolorès Gravel, née le 18 octobre 1919, en celui de Marie Marguerite Dolorès Jeanne d'Arc Gravel.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Imelda Gladys Diane Kennedy

Par le certificat numéro 84-314 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Imelda Gladys Diane Cauchon, née le 5 août 1946, en celui de Marie Imelda Gladys Diane Kennedy.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anne-Marie Lalonde

Par le certificat numéro 84-304 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Victor Jean-Paul

Lalonde, né le 24 juin 1938, en celui de Anne-Marie Lalonde.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Serge Richard Lalonde

Par le certificat numéro 84-312 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Serge Lagimonière, né le 28 juin 1949, en celui de Joseph Serge Richard Lalonde.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Andrée Véronique Dominique Lalonde

Par le certificat numéro 84-306 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Andrée Véronique Lalonde, née le 7 juillet 1965, en celui de Marie Andrée Véronique Dominique Lalonde.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marguerite Lise Claire Larouche

Par le certificat numéro 84-321 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Lise Claire Duchesne, née le 3 décembre 1949, en celui de Marie Marguerite Lise Claire Larouche.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marthe Marie Jeanne Lebel

Par le certificat numéro 84-313 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marthe Marie Jeanne Chrétien, née le 7 mars 1931, en celui de Marthe Marie Jeanne Lebel.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Sonia Caroline LeBrun

Par le certificat numéro 84-307 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sonia Carole Lebrun, née le 20 avril 1956, en celui de Marie Sonia Caroline LeBrun.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Tomislav Littledeer

Par le certificat numéro 84-316 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tomislav Jelencic, né le 18 octobre 1957, en celui de Tomislav Littledeer.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Béatrice Mariette Carole Joyce Murphy

Par le certificat numéro 84-308 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Béatrice Mariette Carole Murphy, née le 21 août 1953, en celui de Mary Béatrice Mariette Carole Joyce Murphy.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

76 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Suzy Rancourt

Par le certificat numéro 84-310 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Anne Suzanne Rancourt, née le 24 juillet 1955, en celui de Marie Anne Suzy Rancourt.

Sainte-Foy, le 21 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

76

Joseph Mario Yvan Saintonge

Par le certificat numéro 84-322 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Mario Yvan St-Onge, né le 10 mai 1945, en celui de Joseph Mario Yvan Saintonge.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

76

Alan Mitchell Ship

Par le certificat numéro 84-318 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alan Mitchell Moscovitch, né le 8 août 1965, en celui de Alan Mitchell Ship.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

76

Marie Martine Normande Simard

Par le certificat numéro 84-319 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Martine Beaupré, née le 9 janvier 1963, en celui de Marie Martine Normande Simard.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

76

Richard John Simon

Par le certificat numéro 84-324 du 14 juin 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Richard John Otis, né le 15 août 1965, en celui de Richard John Simon.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

76

Demandes

Mihran Bajajian, Azkouhie Bajajian et Vartouhie Bajajian

Prenez avis que Mihran Bajajian, Azkouhie Bajajian et Vartouhie Bajajian, domiciliés au 1245, rue Décarie, appartement 43, ville Saint-Laurent, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Mihran Geovshanian, Azkouhie Geovshanian et Vartouhie Geovshanian.

Montréal, le 13 juin 1984

Les procureurs des requérants,
GRANA & ASSOCIATES

36204-27-2

Isabella Marie Federica Natalia Daniela Bendin

Prenez avis que Isabella Marie Federica Natalia Daniela Bendin, domiciliée au 932, Senneterre, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natalie Isabelle Marie Vachon.

Sainte-Foy, le 27 juin 1984

La requérante,
DANIELA BENDIN

36236-28-2

Gérard Blondin

Prenez avis que Gérard Blondin, domicilié au 1058, rue Dupont, Bellefeuille, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Blondin.

Saint-Jérôme, le 26 juin 1984

Le procureur du requérant,
SERGE LÉVEILLÉ, notaire

36237-28-2

Hélène Cantin

Prenez avis que Hélène Cantin, domiciliée au 1, Grande-Allée est, appartement 4, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Marie Gabrielle Gisèle Hélène Ménard-Cantin.

Québec, le 15 mai 1984

36294-28-2 *Les procureurs de la compagnie,*
PROULX, MARQUIS & ROY

Éric Champagne

Prenez avis que Éric Champagne, domicilié au 30, Malraux, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Gauthier.

Sainte-Foy, le 22 juin 1984

36238-28-2 *La requérante,*
MADAME ROSAIRE GAUTHIER

Marie Alphonsine Côté

Prenez avis que Marie Alphonsine Côté, domiciliée au 130, Noirmoutier, appartement 6, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alphonsine Francine Côté.

Laval, le 28 juin 1984

36296-28-2 *Les procureurs de la requérante,*
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU &
PLANTE

Marie Cécile Cree

Prenez avis que Marie Cécile Cree, domiciliée au 3860, Fort-Rolland, appartement 106, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cécile Hyacinthe.

Lachine, le 21 juin 1984

36205-27-2 *Les procureurs de la requérante,*
BARRIÈRE, NEUER & LESTAGE-DOYON

Joseph Paul Calixte Doucet

Prenez avis que Joseph Paul Calixte Doucet, domicilié au 1597, Saint-Nazaire, Plessisville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Alcide Doucet.

Plessisville, le 19 juin 1984

36154-27-2 *Le procureur du requérant,*
ME PAULE LAVIGNE

Albert Alphonse Martin Dufour dit Bougie

Prenez avis que Albert Alphonse Martin Dufour dit Bougie, domicilié au 3429, Francheville, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Aphonse Martin Bougie.

Sainte-Foy, le 19 juin 1984

36153-27-2 *Pour le requérant,*
MARCEL BOUGIE

Monique Dumas

Prenez avis que Monique Dumas, domiciliée au 110, Crémazie est, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monique Dumas-Quesnel.

Québec, le 7 juin 1984

36295-28-2 *Les procureurs de la requérante,*
PROULX, MARQUIS & ROY

Thérèse Cécile Duperron

Prenez avis que Thérèse Cécile Duperron, domiciliée au 4596, de Lanaudière, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thérèse Cécile Ratté.

Montréal, le 14 juin 1984

36289-28-2 *Les procureurs de la requérante,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Patrick Dutrisac dit Patrick Brancolini

Prenez avis que Patrick Dutrisac dit Patrick Brancolini, domicilié au 10150, place Meilleur, appartement 14, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Trihey.

Montréal, le 30 mars 1984

Le procureur du requérant,
PIERRE VENNE, notaire

36239-28-2

Paul Dutrisac dit Paul Brancolini

Prenez avis que Paul Dutrisac dit Paul Brancolini, domicilié au 11, boulevard des Luminaires, Sainte-Adèle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Trihey.

Montréal, le 30 mars 1984

Le procureur du requérant,
PIERRE VENNE, notaire

36240-28-2

Joseph Antonio Clarence Harrisson

Prenez avis que Joseph Antonio Clarence Harrisson, domicilié au 406, Ouellet, Saint-René, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Tony Clarence Harrisson.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Matane, le 27 juin 1984

Les procureurs du requérant,
POIRIER & GAGNON

36253-28-2

Florence Lampron

Prenez avis que Florence Lampron, domiciliée au 2676, rue Coleraine, Saint-Henri, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claude Lampron.

Montréal, le 19 juin 1984

Le procureur de la requérante,
JEAN RENÉ BOULIANE

36241-28-2

Marie Paule Jeanne Mance L'Heureux

Prenez avis que Marie Paule Jeanne Mance L'Heureux, domiciliée au 1254, rue Dionne, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Paulette Jeanne Mance L'Heureux.

Asbestos, le 15 juin 1984

Le procureur de la requérante,
J. GILLES GEOFFROY

36242-28-2

Marie Vitaline

Prenez avis que Marie Vitaline, domiciliée au 3219, rue Rouville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Breton.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 19 juin 1984

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE & GOULET

36206-27-2

Anastasie Pruneau

Prenez avis que Anastasie Pruneau, domiciliée au 3760, boulevard Provincial, Saint-Prospér, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne Pruneau.

Saint-Prospér, le 19 juin 1984

La requérante,
ANASTASIE PRUNEAU

36243-28-2

Jocelyn Rathé

Prenez avis que Jocelyn Rathé, domicilié au 2340, rue Villeneuve, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyn Martin.

Ce changement affectera ses deux enfants Christine et Daniel demeurant à la même adresse.

Jonquière, le 27 juin 1984

Les procureurs du requérant,
ROY & GAUTHIER, avocats

36254-28-2

Paul-Émile Roberge

Prenez avis que Paul-Émile Roberge, domicilié au 2215, avenue Bilodeau, Plessisville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Marie Roberge.

Plessisville, le 19 juin 1984

36155-27-2

Le procureur du requérant,
ME PAULE LAVIGNE

Joseph Léopold Andréas Robitaille

Prenez avis que Joseph Léopold Andréas Robitaille, domicilié au 346, rue Saint-Michel, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Léopold André Robitaille.

Beauport, le 29 juin 1984

36290-28-2

Le requérant,
ANDRÉAS ROBITAILLE

Otto Sandorfy

Prenez avis que Otto Sandorfy, domicilié au 134, rue Finchley, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Otto Sand.

Les personnes pouvant être affectées à la suite de la requête sont Netty Sandorfy, Nina Sand et Caroline Sand, toutes domiciliées à la même adresse.

Montréal, le 27 juin 1984

36291-28-2

Le procureur du requérant,
ME G.W. POSTELNIK

Ange-Aimée Aurore Noeline Sylvain

Prenez avis que Ange-Aimée Aurore Noeline Sylvain, domiciliée au 2771, rue Lyall, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ange Aimée Aurore Noeline Nicole Sylvain.

Anjou, le 1^{er} juin 1984

36156-27-2

Les procureurs de la requérante,
LÉVEILLÉ ET GRANGER

Danielle Vinet

Prenez avis que Danielle Vinet, domiciliée au 3525, rue Durocher, appartement 92, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Lavigne.

Montréal, le 19 juin 1984

36157-27-2

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
& TSIMBERIS

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2172-0826 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2172-0826 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juin 1984

36318

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

**AMÉNAGEMENTS AGINCOURT LTÉE
AGINCOURT DEVELOPMENTS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMÉNAGEMENTS AGINCOURT LTÉE—AGINCOURT DEVELOPMENTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

36255

Le procureur de la compagnie,
DANIEL MORRIS, C.R.

LES AMEUBLEMENTS SOTOFE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMEUBLEMENTS SOTOFE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1984

36267

La présidente,
CARMELA FESTOSO

**SPORTS ARISON INC.
ARISON SPORTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPORTS ARISON INC.—ARISON SPORTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1984

36256

Le procureur de la compagnie,
DANIEL MORRIS, C.R.

LES ASSURANCES THÉRIAULT, BELZILE & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES THÉRIAULT, BELZILE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 12 juin 1984

36244

Les procureurs de la compagnie,
GENDREAU, PELLETIER & ASSOCIÉS, avocats

BOGEOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOGEOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Saint-Georges, le 21 juin 1984

36219

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE GUERTIN, notaire

THÉRÈSE BOUCHARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉRÈSE BOUCHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachenaie, le 15 mai 1984

36257

Pour la compagnie,
GEORGES BOUCHARD

RÉJEAN BOUTIN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉJEAN BOUTIN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 26 juin 1984

36268

Le secrétaire,
MARCEL LUNEAU

CAP CONSTRUCTION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAP CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 26 juin 1984

36306

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD & ASSOCIÉS

**CENTRE DE RECHERCHES EN
ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (CROC)**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE RECHERCHES EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (CROC)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
MICHEL CORBEIL, avocat

36269

CENTRE VÉTÉRINAIRE ST-TITE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE VÉTÉRINAIRE ST-TITE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 26 juin 1984

Pour la compagnie,
CLÉMENT RICARD

36258

CHINIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHINIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 26 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
ME MARK FORTIER

36270

CLUB DE HANDBALL VAL MAURICIE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE HANDBALL VAL MAURICIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 26 juin 1984

36245

Pour la compagnie,
DANIEL BLANCHARD

CLUB DE PÊCHE DU LAC FRASER

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE PÊCHE DU LAC FRASER» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 26 juin 1984

36220

Le secrétaire,
G. BURT

CONSTRUCTION C.R.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION C.R.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 22 juin 1984

36307

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD & ASSOCIÉS

**MARSEILLE CONSTRUCTION LTD.
CONSTRUCTION MARSEILLE LTÉE.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARSEILLE CONSTRUCTION LTD.—CONSTRUCTION MARSEILLE LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juin 1984

36259

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

CORPORATION LOMAG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION LOMAG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 12 juin 1984

36297

Le secrétaire,
MICHEL SARENA

**PACIFIC PLAZA CORPORATION
CORPORATION PACIFIC PLAZA**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PACIFIC PLAZA CORPORATION—CORPORATION PACIFIC PLAZA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juin 1984

36260

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

**LES DÉVELOPPEMENTS L & C BILODEAU
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DÉVELOPPEMENTS L & C BILODEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 31 janvier 1984

36246

La secrétaire,
CÉCILE BILODEAU

DISTRIBUTIONS BOVIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTIONS BOVIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 22 juin 1984

36292

Le président,
JEAN-MARIE GARDNER

ENTREPRISE COSMOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE COSMOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 27 juin 1984

36308

Pour la compagnie,
GÉRARD PAQUIN

LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES C.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 4 juillet 1984

36319

La secrétaire,
LISE LACOMBE CHAMBERLAND

LA FONDATION JEUNESSE EUREKA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FONDATION JEUNESSE EUREKA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juin 1984

36271

Le procureur de la compagnie,
MICHEL CORBEIL, avocat

LES FORAGES O. & G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES FORAGES O. & G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Philippe, le 1^{er} juin 1984

36247

Le secrétaire,
ROD OUELLET

LIGUE DE BALLE LENTE LAC ST-JEAN EST

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIGUE DE BALLE LENTE LAC ST-JEAN EST» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 21 juin 1984

36222

Pour la compagnie,
JACQUES VILLENEUVE

W. FORTIN AUTOMOBILES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «W. FORTIN AUTOMOBILES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 juin 1984

36293

Pour la compagnie,
MICHEL DUCHESNEAU, C.A.

LOCATION METROCAN LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION METROCAN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juin 1984

36248

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

GAINBEK INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GAINBEK INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juin 1984

36272

Le procureur de la compagnie,
MICHEL CORBEIL, avocat

LOGIS MODIQUES 2GL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOGIS MODIQUES 2GL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 27 juin 1984

36223

La trésorière,
LINE VÉZINA

LE GROUPE POLYVAL IMEX INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE POLYVAL IMEX INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 4 juillet 1984

36320

Pour la compagnie,
CHRISTIAN MÉDIEU

MARTIN ENSEIGNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARTIN ENSEIGNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 juin 1984

36321

Pour la compagnie,
R. D'Aoust

LES MODES MONTISCI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MODES MONTISCI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juin 1984

36224

Le procureur de la compagnie,
LYNE BOISVERT

PLACE ROUANDA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACE ROUANDA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juin 1984

36262

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

NIVEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NIVEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 30 juin 1984

36298

Pour la compagnie,
GAÉTAN BRETON

**LES PLACEMENTS REUTOR LIMITÉE
REUTOR INVESTMENTS LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS REUTOR LIMITÉE—REUTOR INVESTMENTS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 juin 1984

36225

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

OPEONGO FISH & GAME CLUB

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OPEONGO FISH & GAME CLUB» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 26 juin 1984

36221

Le secrétaire,
G. BURT

PLACEMENTS SUBÉRO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS SUBÉRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 28 juin 1984

36299

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER

PÉPALU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÉPALU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 31 mai 1984

36261

Pour la compagnie,
GUY BARBE & ASSOCIÉ

**LES PLACEMENTS YALE LTÉE
YALE HOLDINGS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS YALE LTÉE—YALE HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 juin 1984

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG,
36226 PELLETIER & GREENSPOON

N. PLANTE & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «N. PLANTE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Mont-Royal, le 28 juin 1984

36309 *Le procureur de la compagnie,*
NORMAND PLANTE

RÉCUPÉRATION ALIMENTAIRE RALLYE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉCUPÉRATION ALIMENTAIRE RALLYE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 12 juin 1984

36227 *Pour la compagnie,*
BENOÎT RICHARD

RESTAURANT ET PUB IRLANDAIS VIEUX DUBLIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT ET PUB IRLANDAIS VIEUX DUBLIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juin 1984

36273 *Les procureurs de la compagnie,*
SMITH & WENER

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

Allocations aux partis politiques (articles 55 à 61 de la loi)

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 1984.

1. Frais d'administration	17 380,84 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	25 983,97 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	3 102,81 \$
Total:	<u>46 467,62 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

83

Remplacement des représentants officiels (Article 37 de la loi)

Parti québécois

Circonscriptions électorales

Représentants officiels

Bourassa

M. Michel Boisjoly, par:
M. Jean-Claude Beaudry
3161, Gouin est
Montréal-Nord, QC
H1H 1A4

Matane

M. Yves Gauthier, par:
M. Maurice Morissette
167-B, rue Soucy
Matane, QC
G4W 2E4

Instance du Parti québécois de la région

Laurentides-Lanaudière

M. Pierre Favreau, par:
M. Alex Viel
146, Perreault
Repentigny, QC
J6A 3C9

Permanence nationale du Parti québécois

M. Jean-Pierre Nepveu,
par:
Mme Lyne Marcoux
8379, 13^e Avenue
Montréal, QC
H1Z 3K5

*Le directeur général des
élections du Québec,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

83

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurance Aetna (dénomination sociale française utilisée par Aetna Insurance Company)

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'assurance Aetna (dénomination sociale française utilisée par Aetna Insurance Company) a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Maritime

Le siège social de la compagnie est situé au 55, Elm Street, Hartford, Connecticut, États-Unis 06115, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2111, Montréal, QC, H2W 2N1.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 27 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

Canada Uni, compagnie d'assurance *Demande de modification de permis*

Avis est, par les présentes, donné que Canada Uni, compagnie d'assurance a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages aux catégories d'assurance suivantes:

- Biens immeubles
- Bris des glaces
- Choc de véhicules
- Chute d'aéronefs
- Dégâts des eaux
- Fuite d'extincteurs
- Incendie
- Mouvements populaires
- Tempêtes de vent
- Tremblements de terre
- Contre le vol

Le siège social de la compagnie est situé au 155, University Avenue, 8^e étage, Toronto, Ontario, M5H 3B7, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à place Mercantile, 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal, QC, H3A 1G1.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 28 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

Compagnie d'assurances Victoria du Canada *Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la Compagnie d'assurances Victoria du Canada a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens
- Garantie (Activités limitées à l'assurance caution)
- Frais juridiques
- Responsabilité
- Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 60 000 \$, auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé au 155, Eglinton Avenue East, Toronto, Ontario, M4P 1E8, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1, place Ville-Marie, bureau 1414, Montréal, QC, H3B 2B3.

Québec, le 1^{er} juillet 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

La Nord-Américaine, première compagnie d'assurance

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « La Nord-Américaine, première compagnie d'assurance » pour la catégorie d'assurance suivante:

— contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 105, Adelaide Street West, Toronto, Ontario, M5H 1R1, et son bureau principal au Québec est situé au 1981, avenue McGill College, local 475, Montréal, QC, H3A 2W9.

Québec, le 27 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

Michel Pelletier

Annulation de certificat d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent d'assurance de M. Michel Pelletier (no 23532), domicilié au 877, 12^e Avenue, Laval, QC, a été annulé en date du 20 juin 1984, parce qu'il a cessé de respecter les qualités requises pour la détention d'un certificat d'assurance, prévu à l'article 137^e du Règlement d'application de la Loi sur les assurances.

Québec, le 28 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

Raynald Verreault

Annulation de certificat d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent d'assurance de M. Raynald Verreault (no 44293) domicilié au 7955, Paiement, appartement 4, Charlesbourg, QC, a été annulé, en date du 20 juin 1984, parce qu'il a cessé de respecter les qualités requises pour la détention d'un certificat d'agent d'assurance, prévu à l'article 137^e du Règlement d'application de la Loi sur les assurances.

Québec, le 28 juin 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

75

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant, il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans

les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté dans la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 22 juin 1984

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
cad. 84-05

Cédule A

Cadastre du canton de Natashquan, comprenant le bloc 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

266054

Cadastre du canton de Mitchell, comprenant le bloc N, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gatineau à Maniwaki.

265418

Cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, comprenant le bloc 3, dont copie du plan du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Vaudreuil à Vaudreuil.

098335

Cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal à Montréal.

096518

Cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal à Montréal.

096514

Cadastre du canton de Le Neuf, comprenant le bloc 16, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

266069

Cadastre du canton de Perodeau, comprenant les lots 1 à 10 et 32 du rang F, dont copies des plans et des livres de renvoi ont été déposées au bureau d'enregistrement de Labelle à Mont-Laurier.

265694

266695

Cadastre du canton de Booth, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

266284

Cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Shawinigan à Shawinigan.

77

266454

Cadastres**Village d'Acton-Vale**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Remplacer: le lot 98-32 et une partie du lot 98-33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Cadastre: Acton-Vale, village d'
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la ville d'Acton-Vale

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266566

77

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1619, 1620, 1621, 1622, 1623 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 1065, 1066, 1067 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 29 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266775

77

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 553-129 et 553-136 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 29 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265357

77

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 416-788, 416-789 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 416-733, 416-734 et une partie du lot 416-735 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266192

77

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 672 à 677 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 553 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265950

77

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 462-12, 462-13 et une partie des lots 462-11, 463-1, 462, 463 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 29 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263880

77

Canton de Colbert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4, rang F en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Annuler: une partie du lot 35, rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Colbert, canton de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Rivière-à-Pierre

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
259255

77

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 218 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: le lot 25-680 et une partie du lot 25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098665

77

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 170-46 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 170-37 et la partie restante des lots 170-26 et 170-38 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098593

77

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 216 et 217 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 200 et 207 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098481

77

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 214 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 161-27-2, 161-27-3, 161-28-1 et une partie des lots 161-27, 161-28, 161-42, 161-43 et 161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098366

77

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 50-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098528

77

Paroisse de Deschambault

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annulation du lot 476 et intégration au lot 475 qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Deschambault, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Gilbert

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
263561

77

Canton de Dolbeau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 667, 668, ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Remplacer: le lot 608 et une partie des lots 606, 607, 612, 613, ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Cadastre: Dolbeau, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Mistassini

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262404

77

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56A-211 à 56A-222 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: les lots 56A-94 à 56A-97 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265765

77

Canton d'Eaton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2D-3 du rang XI en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: le lot 2D-1 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Eaton, canton d'
Division d'enregistrement: Compton
Municipalité: canton d'Eaton

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266066

77

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 2-19 et 2-20 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266265

77

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 172-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Ajouter: les lots 172-37 à 172-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Remplacer: les lots 172-12 à 172-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1984

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: la paroisse de L'Ange-Gardien

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266071

77

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1222 à 1230 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: les lots 1146, 1147, 1172 à 1181 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098737

77

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 979-72-35 à 979-72-39, 979-119 à 979-126 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 979-72-20 à 979-72-24, 979-111 à 979-118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098390

77

Canton de Lepage

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 89-1-1-100, 89-1-1-101, 89-1-1-102 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 89-1-1-53, 89-1-1-93, 89-1-1-94, 89-1-1-95, 89-1-1-96 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Lepage, canton de
Division d'enregistrement: Matapédia
Municipalité: la ville d'Amqui

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266993

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-2238 à 21-2240 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 21-2149 à 21-2151, 21-2158 à 21-2168 et une partie des lots 21-2148, 21-2152, 21-2157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098477

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 473-4 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098433

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-324 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 26-129 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098401

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 405-384 à 405-403 et 405-406 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 405-269 à 405-288 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098379

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 423-807 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Remplacer: les lots 423-197-1, 423-198-1, une partie des lots 423-197, 423-198 et 423-219 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098264

77

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 420-696 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 420-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098238

77

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-680 et 200-681 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 200-67 et 200-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil
Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265467

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2221 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 1736 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097842

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1317 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 1207-227-2, 1208-228-1, une partie des lots 1207-227, 1207-228 et 1207 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098838

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1314 et 1315 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 974-36 à 974-39, une partie du lot 974 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098736

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1316 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: le lot 1203-287-2 et une partie du lot 1203-287 et 1203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098707

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1313 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 1211-117, 1211-118, 1211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098666

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1312 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 1203-249, 1203-250 et une partie du lot 1203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098458

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1307 à 1311 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 385, 388-1 à 388-3, 389-1, 389-2, et une partie des lots 386 à 389 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098345

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 889 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: le lot 18-21, une partie des lots 18-20, et 18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098867

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2265 à 2267 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Ajouter: les lots 2268 à 2281 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984

Remplacer: les lots 96, 96A, 96B, 102 à 107 et une partie des lots 95, 100 et 101 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 avril 1984.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098542

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: le lot 1822-56 et une partie du lot 1822 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098953

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2283 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 87-61-1, 87-61-2, 87-61, 87-62, 87-63 et une partie du lot 87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098680

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2284 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 1409-1, 1409-2, une partie des lots 1411-1, 1411-3, 1411-4, 1411-5, 1407, 1408, 1409, 1411 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098912

77

Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 902-24 à 902-27 et une partie du lot 902 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098881

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-318 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: le lot 180-74 et une partie du lot 180-75 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098409

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5036 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: le lot 44-64, une partie des lots 44-63, 44-65 et 44 en vertu des dispositions de l'article 2174b

du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098868

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5035 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: le lot 374-1-89 et une partie des lots 374-1, et 374 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098667

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5034 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: le lot 386-210, et une partie du lot 386 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098576

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5031 à 5033 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: les lots 3401-433, 3401-437, 3401-1241, 3401-1242, la partie restante du lot 3401-434 et une partie du lot 3401 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098479

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3912-1098 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 3912-444 à 3912-447, 3912-445-1 à 3912-445-3, 3912-446-1 à 3912-446-3, 3912-447-1 à 3912-447-3, et une partie du lot 3912-443 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098475

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5030 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: les lots 386-91, 386-92, 386-93 et une partie du lot 386 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098444

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5028 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: le lot 11-116-3 et une partie des lots 11-116 et 11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098284

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5027 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 11-108-17, 11-108, 11-113 et 11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 avril 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098283

77

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3405-908 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1984

Remplacer: les lots 3405-584, 3405-585, 3405-608 à 3405-616 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} mai 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098240

77

Village de Plessisville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3A-2-34 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: le lot 3A-2-1-4 et une partie du lot 3A-2-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Plessisville, village de
Division d'enregistrement: Mégantic
Municipalité: la ville de Plessisville

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266096

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 229-51 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1984

Remplacer: une partie des lots 229-18, 229-22, 229-23, 229-24, 229-24-1, 229-24-2, 229-25, 229-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 avril 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098858

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1553 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 205-1006 à 205-1008 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098605

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 198-704 à 198-707, 199-1086 à 199-1089 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: les lots 199-4 à 199-9, une partie du lot 198-8 et la partie restante des lots 198-7, 199-1 à 199-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098585

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 204-235 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: les lots 204-13 à 204-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098556

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1552 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Remplacer: les lots 205-775 et 205-776 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098529

77

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 70-529 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Remplacer: les lots 70-74 à 70-77, 70-78-1, 70-88-1, une partie des lots 70-78, 70-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mai 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098447

77

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 102-18 à 102-24 et 103-26 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098613

77

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24-151 à 24-193 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 24-104 à 24-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Beaconsfield

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098350

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293 et 294 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 183 et 184 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099081

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-2015 à 121-2029, 125-107 à 125-113 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: les lots 121-1987 à 121-2000, 125-97 à 125-103 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098790

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-2030 à 121-2092, 125-114 à 125-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 121-1930 et 125-44 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098774

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-1478 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: le lot 133-1475 et une partie du lot 133-1476 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098589

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 130-185, 130-186, 132-269 à 132-279 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 130-47 et 132-187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098365

77

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-1479 et 133-1480 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 133-613 à 133-617 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098180

77

Canton de Rouyn

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 18D, 18E du rang IX nord en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Rouyn, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Noranda

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266141

77

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-98 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: le lot 50-76 et une partie du lot 50-77 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266340

77

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 491 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 14, 15, 17, 25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265899

77

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Le lot 103-82, remplace par erreur en vertu des dispositions de l'article 2174b Code civil, le 26 novembre 1982, garde force et vigueur et le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Annuler: le lot 103-100 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 mai 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264697

77

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 396-226 et 396-227 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Remplacer: le lot 396-190-1 et une partie du lot 396-190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1984

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266476

77

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 238-22 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles-Borromée

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266326

77

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 131-286 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 131-262, 131-263, 131-269 et 131-270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098108

77

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 276-89 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Ajouter: les lots 276-90 à 276-92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 276-1, 276-13, 276-19 à 276-21, 276-25 à 276-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097932

77

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-186 et 40-187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Remplacer: les lots 40-162 à 40-165 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098703

77

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 355, 356, 357 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1984

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266715

77

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 647 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 527 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 29 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266280

77

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 194-451 à 194-458 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: le lot 194-422 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098349

77

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 169-415 et 171-278 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Remplacer: les lots 169-408 et 171-275 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 mai 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098348

77

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 174-209 et 174-210 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 174-3 et 174-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098437

77

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 173-655 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 173-142, 173-143 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266535

77

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 164-558 et 164-559 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 164-456-1, 164-456-2 et 164-456 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert
Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265491

77

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 593 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 12-137, et une partie du lot 12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098603

77

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 592 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: le lot 11-46 et une partie du lot 11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098275

77

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 589, 590 et 591 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Remplacer: les lots 15-1114-1 à 15-1114-7, une partie des lots 15-1114 et 15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mai 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098215

77

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 274-950 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: les lots 274-821 et 274-822 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266221

77

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 242-1461 et 242-1462 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: les lots 242-1155-4 et une partie du lot 242-1155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098382

77

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 628-399 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 628-395 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098282

77

Paroisse de Saint-Liboire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 159-23 à 159-30 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 mai 1984

Cadastre: Saint-Liboire, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-Liboire

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266614

77

Paroisse de Sainte-Luce

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 97-16 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: le lot 97-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Sainte-Luce, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la paroisse de Sainte-Luce

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265921

77

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 14-76, 14-77 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Remplacer: les lots 14-8, 14-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266554

77

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 164-252 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 164-81 et 164-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266372

77

Paroisse de Sainte-Pudentienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3D-46 du rang I du canton de Roxton en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 3D-4, 3D-5 du rang I du canton de Roxton en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Sainte-Pudentienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la paroisse de Sainte-Pudentienne

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266461

77

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 334-181 à 334-184 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: la partie restante des lots 334-18 à 334-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098710

77

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 334-185 à 334-187 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 334-79 à 334-82 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098709

77

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 334-113, 334-115, 334-124 à 334-137, 334-178 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Ajouter: les lots 334-116, 334-152 à 334-155, 334-157, 334-162 à 334-177 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: les lots 334-29, 334-33, 334-35, 334-37, 334-39, 334-41, 334-44, 334-48 à 334-52 et la partie restante des lots 334-25, 334-26, 334-43, 334-45 et 334-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098708

77

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 116-282 à 116-285, 460-10 et 460-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 116-50, 116-139, 116-141, 116-142 460-3 à 460-5, et la partie restante des lots 116-48 et 116-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098456

77

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2559-9, 2559-10, 2559-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: les lots 2559-3, 2559-4, 2559-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266435

77

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 153-227, 153-228 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Remplacer: le lot 153-137 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265109

77

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424-160 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: 424-8 et une partie des lots 424-6 et 424-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098549

77

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 424-156 à 424-159 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 424-6 et 424-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098548

77

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 864 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: les lots 260-82, 261-241, et une partie des lots 260 et 261 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098375

77

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-1188 et 31-1189 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Remplacer: les lots 31-72 à 31-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 25 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098287

77

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 899-346 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 899-161 et 899-328 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265955

77

Ville de Sherbrooke (quartier Sud)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7-577 et 7-578 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: le lot 7-395 et une partie du lot 7-435 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 4 juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265954

77

Canton de Thetford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17A-169 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Remplacer: le lot 17A-108 et une partie du lot 17A-109 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1984

Cadastre: Thetford, canton de
Division d'enregistrement: Thetford
Municipalité: village de Sainte-Anne-du-Lac

Québec, le 28 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
265701

77

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 388, 389 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Remplacer: une partie du lot 176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 1^{er} juin 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266415

77

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-327, 77-328 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Remplacer: les lots 77-169, 77-170-1 et une partie des lots 77-170-2, 77-170 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1984

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 30 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266663

77

Canton de Ware

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 131-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Remplacer: une partie des lots 131-24 et 131-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 mai 1984

Cadastre: Ware, canton de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: la ville de Lac-Échemin

Québec, le 30 mai 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264303

77

Proclamation

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'application de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) à une partie du cadastre du canton de Ragueneau, district électoral de Saguenay

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 19 à 28 du rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Ragueneau;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 13 juin 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1389-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés, dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 19 à 28 du rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de cette loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 17 avril 1984, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 27 avril 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 27 avril 1984, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Ragueneau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 juin 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507

Folio: 104

69-2

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Saint-Hubert

Avis public est, par les présentes, donné par la ville de Saint-Hubert, de sa demande d'adoption par le Parlement, d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. accorder à la ville le pouvoir de procéder au remembrement de parcelles de terrain situées sur son terri-

toire, dans le but d'en favoriser la mise en valeur et l'exploitation à des fins agricoles ainsi que tous autres pouvoirs requis à cette fin;

2. autoriser la ville à conclure avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des ententes sur l'application, dans son territoire, de plans, programmes ou projets destinés au redressement ou au développement de l'agriculture ou à meilleure utilisation ou conservation des ressources agricoles, ainsi que tous autres pouvoirs requis à cette fin;

3. accorder à la ville le pouvoir d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble pour fins de réserve foncière, d'habitation ou d'aménagement;

4. accorder à la ville le pouvoir de détenir, de louer, d'administrer et de disposer des immeubles ainsi acquis, de démolir ou de restaurer les bâtiments érigés sur ces immeubles ainsi que de les aménager et y construire de nouveaux bâtiments d'habitation, de loisirs, de récréation et pouvant servir à d'autres fins accessoires;

5. accorder à la ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif, ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la ville désire se voir accorder par sa présente demande;

6. accorder à la ville le pouvoir d'emprunter, par règlements, les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi pour l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer des prêts à la corporation susmentionnée;

7. pour porter à 3 000 \$ l'évaluation municipale des terrains vagues à bâtir qui ne sont pas sujets au droit de retrait dans le cas d'une vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

8. pour autoriser la ville à adopter des règlements pour rendre obligatoire l'installation dans certains cas d'une pompe de puisard et à pourvoir à la manière de le faire;

9. et pour toutes autres fins.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 27 juin 1984

*Les procureurs de la ville
de Saint-Hubert,
BÉLANGER, SAUVÉ, ROY,
LEGAULT ET NADEAU*

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1985-1989)

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), je donne mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2360, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, de tenir une audience publique relativement au programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1985-1989), qui a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, le 16 décembre 1983, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, et de me faire rapport sur ses constatations et ses conclusions d'ici le 1^{er} décembre 1984.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement doit aussi rendre disponible l'étude d'impact relative au programme de pulvérisations et en favoriser l'accès.

Sainte-Foy, le 28 juin 1984

*Le ministre de l'Environnement,
ADRIEN OUELLETTE*

79

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MARIA-THIBAUT

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 15 juin 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MARIA-THIBAUT ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Lac-Mégantic dans le district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2171-8374*

75

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VERSANT-EST

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 15 juin 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VERSANT-EST ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Sherbrooke dans le district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2171-8390*

75

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Saint-Luc-de-Matane

Avis est donné en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 22 mai 1984, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Gérard Marquis, maire, Saint-Luc, QC; monsieur Gonzague Labrie, pro-maire, Saint-Luc, QC; madame Guylaine Labrie, secrétaire-trésorière, Saint-Luc, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Luc, dans le district judiciaire de Matane.

*Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, notaire*

36282

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

Société de Crédit Hypothécaire de la Banque d'Amérique du Canada Inc.

Avis est, par les présentes, donné que le 15 mai 1984, un permis a été émis à « Société de Crédit Hypothécaire de la Banque d'Amérique du Canada Inc. » par le ministre des Finances, l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements.

Montréal, le 29 juin 1984

36310-28-4

*L'agent en chef,
JACQUES ROUX*

Soumissions — Demandes de

Ville d'Alma (Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Alma» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 961 000 \$ d'obligations de la ville d'Alma datées du 4 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 4 mars et 4 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 30 juillet 1984.

*Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3*

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 4 961 000 \$

Année	Capital
4 septembre 1985	222 000 \$
4 septembre 1986	246 000
4 septembre 1987	273 000
4 septembre 1988	301 000
4 septembre 1989	334 000
4 septembre 1989	3 585 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Alma s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 3 348 000 \$; 673(751) — 15 700 \$; 674 — 12 000 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 702(752) — 40 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 715 — 40 000 \$ rest. de résidences; 734(739) — 9 000 \$ réaménagement d'un centre; 757 — 18 000 \$ égout, voirie; 758 — 40 000 \$ aqueduc; 760 — 45 000 \$ amél. du centre de loisirs; 762 — 28 000 \$ inst. de bornes fontaines; 763 — 250 000 \$ aqueduc; 764 — 10 000 \$ voirie; 766 — 1 000 000 \$ aqueduc; 768 — 50 000 \$ aqueduc, égout; 774 — 25 000 \$ voirie; 775 — 30 300 \$ remplacement d'un système de filtration de la piscine.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 30 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 30 juillet 1984 à 19 h,

à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph sud, ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, le 3 juillet 1984

Le greffier,
RAYMOND FORTIN

Hôtel de ville
140, rue Saint-Joseph sud
ville d'Alma
comté de Lac-Saint-Jean, QC G8B 3R1
téléphone: 662-6501, code 418

36311

Ville de Granby (Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 7 065 000 \$ d'obligations de la ville de Granby datées du 4 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 4 mars et 4 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 30 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 7 065 000 \$

Année	Capital
4 septembre 1985	246 000 \$
4 septembre 1986	276 000
4 septembre 1987	303 000
4 septembre 1988	341 000
4 septembre 1989	380 000
4 septembre 1989	5 519 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 6 456 100 \$; 1327-80 — 99 800 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 1486-83 — 131 100 \$; 1487-83 — 78 000 \$ acquisition de terrains; 1509-84 — 300 000 \$ frais de refinancements.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 30 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 30 juillet 1984 à 17 h 15, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 3 juillet 1984

Le greffier,
ALAIN NOËL

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de Shefford, QC J2G 2T8
téléphone: 372-6671, code 514

36312

Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard (Rimouski)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 352 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard datées du 4 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 4 mars et 4 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 30 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 352 000 \$

Année	Capital
4 septembre 1985	16 000 \$
4 septembre 1986	18 000
4 septembre 1987	20 000
4 septembre 1988	22 000
4 septembre 1989	26 000
4 septembre 1989	250 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4

septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 79-26 — 120 000 \$; 30-80 — 137 000 \$; 80-33 — 95 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 30 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 30 juillet 1984 à 20 h, à l'édifice du centre communautaire, 5, rue Principale ouest, paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski, le 3 juillet 1984

Le secrétaire-trésorier,
JOCELYN BÉLANGER

Bureau municipal
20, rue de la Gare
paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard
comté de Rimouski, QC G0K 1H0
téléphone: 723-2816, code 418

36313

Paroisse de Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Damase» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 800 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Damase datées du 4 septembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 ½ % payable semi-annuellement les 4 mars et 4 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 31 juillet 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 septembre 1984.

Tableau d'amortissement — 800 000 \$

Année	Capital
4 septembre 1985	42 000 \$
4 septembre 1986	48 000
4 septembre 1987	55 000
4 septembre 1988	62 000
4 septembre 1989	70 000
4 septembre 1989	523 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Saint-Damase ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Damase s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 septembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement numéro 218 — 800 000 \$ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 31 juillet 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 31 juillet 1984 à 19 h 30, au bureau municipal, 223, rue Principale, paroisse de Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Damase, comté de Saint-Hyacinthe,
le 3 juillet 1984

Le secrétaire-trésorier,
YVON TÉTREAU

Bureau municipal
223, rue Principale
case postale 300
paroisse de Saint-Damase
comté de Saint-Hyacinthe, QC J0H 1J0
téléphone: 797-3389, code 514

36314

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE (U.P.A.)

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE (U.P.A.) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 8 juin 1984.

Le siège principal de l'association est à New-Richmond, district judiciaire de Bonaventure.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2167-6929

36250

Ventes par licitation

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000823-834

ALEXANDRE SAHAROV, 164, chemin Hampshire, Beaconsfield, QC, district de Montréal, partie demanderesse, contre FRANK HERCZEGH, 150, avenue Balmoral, app. 604, Toronto, Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Une terre connue et désignée comme étant le lot vingt-cinq B (25B) du Sixième Rang du canton de Rawdon, d'après le cadastre dudit canton, bâti de maison, grange et autres dépendances, bornée en front par le lot 25C du même rang et en arrière par les lots 25A et 25B du 7^e Rang, d'un côté par celle de Joseph Cazabon ou représentants et de l'autre côté par le lot de terre ci-après décrit.

Sauf et à distraire du lot 25B une partie telle que ci-après décrite: une partie du lot vingt-cinq B (25B) du 6^e Rang du canton de Rawdon, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur le long du chemin public par toute la profondeur qu'il y aura entre ledit chemin public et la rive du lac que les parties entendent former sur la propriété. La ligne sud de ce morceau de terre est située à cinquante pieds (50 pi) au sud du mur sud de la construction érigée sur ce morceau de terre. Le tout est borné en front à l'ouest par le chemin public et des trois autres côtés par d'autres parties de même lot y compris les bâtisses y érigées.

2. Le lot vingt-six A (26A) du même rang d'après le cadastre dudit canton, contenant un acre de terre sur sa largeur par environ douze acres sur sa longueur, borné en front par la propriété de l'un des acquéreurs, terre ci-dessus décrite, et de l'autre côté par le lot 26B dudit 6^e Rang.

Ainsi que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à ces morceaux de terre. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 5 910.00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 juin 1984

36288

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001074-838

AURELIO BARASSO ET AUTRE, demandeurs,
contre **FRANCESCO DE LUCA ET AUTRE**, défendeurs,
et **LE RÉGISTRATEUR de LAVAL**, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Ruston B. Lamb de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du 2 février 1984, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant: savoir:

« L'immeuble connu comme étant le lot 88-527 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval (1045-51, Jolicoeur, Saint-Vincent-de-Paul, Laval). »

La mise à prix est fixée à 38 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1984

36235

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000017-843

SOCIÉTÉ CANADIENNE HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 326, des Saguenéens, cité et district de Chicoutimi, demandeur, contre **GHISLAIN SIMARD**, domicilié et résidant au 568, rue Claveau, Saint-Félix-d'Otis, district de Chicoutimi, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, cité et district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement formé du lot numéro trente-sept-un (lot 37-1) dans le Quatrième Rang (rg IV) au cadastre officiel du canton d'Otis, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 6 533,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 7 juin 1984

36228

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 Nos 460-05-000030-846 (District de Bedford)
 405-18-000008-840

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant un bureau au 193, rue Principale, Granby, QC, district de Bedford, partie demanderesse, contre **GASTON LA-CROIX**, résidant et domicilié au 323, rue Providence, Granby, QC, district de Bedford, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Wickham, comté de Drummond, QC, comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cent dix-neuf (ptie 119) ladite lisière de terrain étant située à Saint-Nicéphore, sur le côté nord-est du chemin du Troisième Rang, et mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur par la profondeur du lot, et est donné en front, au sud-ouest, par le chemin du Troisième Rang, d'un côté au sud-est par le terrain de Henri Lacroix ou ses représentants, au nord-est par les lots 91 et 92, et au nord-ouest par le terrain de Germain Caya ou ses représentants; le tout sans bâtisse et mesures anglaises.

À distraire cependant de ladite lisière de terrain une portion mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur par cent dix pieds (110 pi) de profondeur et bornée ladite portion distraite, en front, au sud-ouest, par le chemin du Troisième Rang, en profondeur au nord-est et du côté sud-est par le résidu dudit lot décrit dans le paragraphe précédent, et du côté nord-ouest par le terrain de Germain Caya ou ses représentants; ladite partie distraite comprend une maison avec les circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 897,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard, Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Drummondville, le 26 juin 1984

36251

Frontenac

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Frontenac
 No 235-05-000078-84-1
 Re: 235-02-000590-83-4
 S. 235-18-000012-84-3-99

LA VILLE DE BLACK-LAKE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 350, rue Saint-Hubert, Black-Lake, district de Frontenac, G0N 1A0, partie demanderesse, contre **LA COMPAGNIE 103595 CANADA INC.**, corporation légalement constituée, ayant eu un bureau à Black-Lake, dont le président est M. Régean Thérberge, domicilié au 2626, rue Notre-Dame sud, Robertsonville, district de Frontenac, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement de Thetford, Thetford-Mines, mis en cause.

« Trois emplacements situés en la ville de Black-Lake, connus et désignés comme étant les subdivisions numéros 15, 16 et 226 du lot numéro 322 (322-15, 322-16, 322-226) au cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford-Mines, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sous réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit. »

Ledit immeuble consistant en un terrain vacant situé au 268, rue Notre-Dame, Black-Lake, district de Frontenac.

La mise à prix est fixée à six cent cinquante-neuf dollars et soixante-quinze cents (659,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Thetford-Mines, le 15 juin 1984

36265

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-001276-826

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 200, promenade du Portage, Hull, QC, partie demanderesse, contre LOUIS LA-FLAMME, domicilié et résidant sur le chemin Cooke, Aylmer, QC, partie défenderesse.

Immeuble A:

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la demie ouest du lot vingt-quatre A (ptie ½ O. 24A), rang Quatre (rg 4), aux plan et livre de renvoi du canton de Hull, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point situé à deux mille huit cent soixante-treize pieds (2 873 pi) au sud du chemin Pink, sur la ligne de division entre le lot vingt-quatre B (24B) et le lot vingt-quatre A (24A); de ce point, dans une direction sud, en longeant ladite ligne de division, mesuré sept cent quatre-vingt-deux (782 pi); de là, dans une direction est, mesuré quatre cent trente-six pieds (436 pi) dans une ligne parallèle au chemin Pink; de là, dans une direction nord, mesuré sept cent quatre-vingt-deux pieds (782 pi) dans une ligne parallèle à la ligne de division entre ledit lot 24B et le lot 24A; de là, dans une direction ouest, mesuré quatre cent dix-huit pieds (418 pi) dans une ligne parallèle au chemin Pink, jusqu'au point de commencement et borné comme suit: à l'ouest par partie dudit lot vingt-quatre B (ptie 24B), rang Quatre (rg 4), canton de Hull; au nord par partie dudit lot vingt-quatre A (ptie 24A) propriété de dame Colette Brazeau Saint-Gelais ou ses représentants; à l'est par une partie de la demie est du lot vingt-quatre A (ptie ½ E. 24A), propriété de dame Houle ou ses représentants et au sud par une autre partie du lot vingt-quatre A (ptie 24A), propriété de dame Colette Brazeau Saint-Gelais ou ses représentants, le tout plus ou moins, mesures anglaises. Tel que le tout se trouve actuellement ».

Immeuble B:

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept (27) du rang C (rg C), du cadastre officiel du canton de Bouchette; avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances; tel que le tout se trouve actuellement ».

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse Louis Laflamme.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est pour l'immeuble A, trois mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars (3 483,00 \$) et pour l'immeuble B sept mille deux cents dollars (7 200,00 \$). Ces montants minimaux fixés par le shérif sont égaux à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ces montants devront être payés, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus, séparément et successivement, au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 26 juin 1984

36264

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-011603-832

CAISSE D'ÉCONOMIE POLONAISE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit de la province de Québec, ayant son bureau au 65, rue Sherbrooke est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre HENRY LOPATTO, résidant et domicilié antérieurement au 16 et/ou 4563, avenue Frontenac, Rawdon, maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, Albert, Sainte-Julienne, mis en cause.

« Un terrain donnant sur l'avenue Frontenac dans la municipalité de Rawdon, lequel terrain est désigné comme faisant partie du lot dix-sept situé dans le Septième Rang (ptie 17, rg VII), et figure au cadastre du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur, mesures anglaises et plus ou moins, et il est situé à deux cents pieds (200 pi) de l'avenue Montcalm. Il est borné comme suit: à l'avant, au sud-ouest,

par l'avenue Frontenac; à l'arrière, au nord-est, par la propriété de M. Kovacs ou ses représentants; sur les deux côtés par la propriété de M. Jean Pontbriand ou ses représentants, avec le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 16 de l'avenue Frontenac à Rawdon. Avec un droit de passage, tel qu'il est décrit plus au long dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montcalm sous le numéro 124431. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 8 549,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 juin 1984

36302

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-022340-835

CAISSE POPULAIRE SAINT-ARSÈNE DE MONT-RÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1080, rue Bélanger est, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **RÉJEAN BOUCHARD**, domicilié et résidant au 2622, rue J.-J.-Rousseau, Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin de la Savane en la ville de Le Gardeur, connu et désigné comme étant composé des lots portant les numéros un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent neuf (309-1), et un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent douze (312-1 et 2), tous aux plan et livre de renvoi officiels

de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte. Le tout sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 2 090,85 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 27 juin 1984

36283

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000767-833

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, QC, H5B 1E2, partie demanderesse, contre **BENOIT PERRAS**, représentant, demeurant au 195, F.-X.-Garneau, Boucherville, QC, J4B 6J9, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Trois emplacements situés en la municipalité du canton de Chertsey, connus et désignés comme étant composés:

a) d'une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, cédite partie étant bornée vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 56 (rue du Soleil, privée); vers le nord-est par une autre partie dudit lot 56 (rue des Bouleaux, privée); vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 56, mesurant vingt et un mètres et trente-quatre centièmes de mètre dans ces lignes nord-ouest et sud-est, trente-trois mètres et cin-

quante-trois centièmes de mètre dans ces lignes nord-est et sud-ouest, contenant en superficie sept cent quinze mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (715,3 m²), soit sept mille sept cents pieds carrés (7 700 pi²). Avec un chalet dessus érigé portant le numéro 203, rue du Soleil, Chertsey.

b) d'une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cetteditte partie étant bornée vers le sud-ouest par une partie dudit lot 56 (rue de l'Étoile, privée); vers le nord-ouest, le nord-est, le sud-est par des parties dudit lot 56, mesurant seize mètres et soixante-seize centièmes de mètre dans ses lignes sud-ouest et nord-est, vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes de mètre dans ces lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie quatre cent cinquante-six mètres carrés et deux dixièmes de mètre carré (456,2 m²), soit quatre mille neuf cent onze pieds carrés (4 911 pi²). Avec un chalet dessus érigé portant le numéro 130, rue de l'Étoile, Chertsey.

c) d'une partie du lot originaire numéro cinquante-six (ptie 56) du rang III au même cadastre, cetteditte partie de lot étant bornée vers l'est par la rue des Sables, privée (partie 56); vers le sud-ouest, l'ouest et le nord par d'autres parties dudit lot 56, mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes de mètre dans sa ligne est, trente mètres et quarante-huit centièmes de mètre dans ses lignes sud-ouest et nord, treize mètres et quatre-vingt-treize centièmes de mètre dans sa ligne ouest, contenant en superficie cinq cent quarante mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (540,3 m²), soit cinq mille huit cent seize pieds carrés (5 816 pi²). Avec un chalet dessus érigé portant le numéro 232 de la rue des Sables, Chertsey.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé pour l'immeuble décrit en A, à la somme de 2 644,75 \$, pour l'immeuble décrit en B, à la somme de 2 682,00 \$ et pour l'immeuble décrit en C, à la somme de 2 607,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert,

Sainte-Julienne, le MERCREDI QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 juin 1984

36284

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-003036-838

LUCETTE DESCHENEUX, en qualité de percepteur pour RAYMOND ROBITAILLE, 1, Notre-Dame est, local 3150, Montréal, QC, partie demanderesse, contre DANIEL ROBERT, 10, Pelletier, Saint-Gérard-Magella, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Gérard-Magella, connu et désigné comme étant le lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (275-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, division d'enregistrement de L'Assomption. Avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 10, rue Pelletier, Saint-Gérard-Magella, comté de L'Assomption. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 15 596,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, Dorval, L'Assomption, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 juin 1984

36285

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001257-835

E & S. SALSBERG INC., corps politique dûment incorporé ayant son siège social et son bureau principal au 1325, rue Lépine, ville et district de Joliette, partie demanderesse, contre LES HÉRITIÈRES DE FEU FERNAND BASTIEN, 1775, chemin Gascon, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Premier emplacement: Un emplacement ayant front sur le côté est de la montée Pincourt ou chemin Gascon, partie de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et partie de la paroisse de Lachenaie, se composant:

a) d'une partie du lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt-quatre (124 ptie 3) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, mesurant cent vingt et un pieds et trois dixièmes de pied au sud-ouest, vingt-six pieds au nord-ouest, cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes de pied au nord et soixante-huit pieds et sept dixièmes de pied au sud-est et bornée comme suit: au sud-ouest par le chemin public, montée Pincourt ou chemin Gascon, au nord-ouest par le lot 124-2; au nord par partie du lot 262-19 paroisse de Lachenaie et au sud-est par le lot 124-4 dudit cadastre;

b) une partie du lot numéro dix-neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262 ptie 19) au cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, mesurant cinquante pieds au nord-ouest, soixante pieds au nord-est, trente pieds au nord-ouest, soixante-six pieds au nord-est, trente et un pieds et trois dixièmes de pied au sud-est et cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes de pied au sud, bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 262-1 de ladite paroisse; au nord-est par une partie dudit lot 262-19; au nord-ouest encore par la partie du lot 262-19; au nord-est par le lot 262-18 et 262-21 dudit cadastre; au sud-est par le lot 262-20 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 1775, chemin Gascon.

Deuxième emplacement: Un certain lot de terre sis et situé en la municipalité de Terrebonne-Heights, comté de L'Assomption, connu et désigné comme suit:

a) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-deux (ptie 262) mesurant, étant de forme irrégulière, en sa ligne est deux cent trente pieds, en sa ligne sud cent vingt-sept pieds environ, en l'une de ses lignes nord cinquante pieds le long de la rue Aubry, en l'autre ligne nord, cent pieds, en l'une de ses lignes ouest et le lot présentement décrit cent dix pieds en l'autre de ses lignes ouest étant une ligne brisée et longeant la ligne de division des lots 262-20 et la partie devant décrite du lot 124; soixante-six pieds et neuf dixièmes de pied le long de la ligne de division du lot présentement décrit et le lot 262-20 et quarante-huit pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied le long de la ligne de division des lots 262 et le lot devant décrit no 124; bornée dite partie nord, partie de la ligne de division des lots numéros 262-17 et 18 partie et ce à une distance de cinq pieds anglais de la ligne de division des lots numéros 262 et 262-11 (rue Aubry) à la rue Aubry, au sud à une distance de cinq pieds anglais de la ligne de division du lot 262 présentement hypothéquée et la ligne dudit lot no 262-28 (rue projetée) à ladite rue projetée, à l'est par une autre partie dudit lot numéro 262 propriété de M. Hervé Guilbault, en l'une de ses lignes ouest, savoir le long de la ligne de division du lot présentement hypothéqué et le lot 262-17, par le lot 262-17 et l'autre de ses lignes ouest, partie par le lot 262-20 et partie par ledit lot numéro 124 ci-devant décrit.

Avec un motel et salle de réception y dessus érigés. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part dudit débiteur.

Troisième emplacement: Lot numéro 17 de la subdivision de lot originaire 262 (262-17) au cadastre officiel de paroisse de Lachenaie.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 113 281,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, Dorval, L'As-

somption, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 juin 1984

36276

MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 26 juin 1984

36252

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-02-000479-839
250-18-000015-845

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre ONIL LÉVESQUE, domicilié et résidant à Saint-Gabriel, G0L 3E0, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Kamouraska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement mesurant cent quarante-sept pieds (147 pi) de front, du nord-est au sud-ouest, sur cent soixante-six pieds (166 pi) de profondeur du nord au sud, le tout plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est au terrain de Lucien Chénard; vers le sud-est partie au terrain de Lucien Chénard et partie au terrain de Robert Ouellet et vers le nord-ouest au chemin public; lequel terrain fait partie des lots sept cent vingt-neuf et sept cent trente (ptie 729 et 730) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Pacôme; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 888,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Labelle
Nos 560-02-000072-845
560-18-000300-84
S. 320

F. DAUDELIN & FILS INC., 135, rue Principale, L'Annonciation, QC, partie demanderesse, contre GUY DIOTTE, autrefois de Nominigüe, maintenant de lieu inconnu, a/s Palais de justice de Mont-Laurier, 645, rue de la Madone, Mont-Laurier, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle à Mont-Laurier, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans la municipalité du Lac-Nominigüe, comté de Labelle, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-deux A du rang Cinq (ptie 42A, rg V) au cadastre officiel du canton de Loranger; mesurant environ cent pieds (100 pi, soit 30,48 m) en front sur la rive du lac Saint-Joseph, cent cinquante pieds (150 pi, soit 45,72 m) en arrière le long du chemin public, par toute la profondeur comprise depuis la rive du lac Saint-Joseph jusqu'au chemin public; borné en front, vers le sud-est, par la rive dudit lac Saint-Joseph, en arrière, vers le nord-ouest, par le chemin public, d'un côté, vers le nord-est, par l'emplacement appartenant à Maurice Beaulieu suivant son titre enregistré sous le numéro 53119, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 42A, rang V, canton de Loranger; tel que le tout se trouve actuellement, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part de la venderesse; et avec toutes les servitudes, actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment un droit de passage du côté nord-ouest de l'emplacement vendu dans le chemin actuel pour communiquer au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 6 710,22 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J.C. LADOUCEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 3 juillet 1984

36316

Mingan

Bref d'exécution de *Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000421-827
S. 650-18-000020-846

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 690, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre CLAUDECO INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision quatre-vingt-douze (92) de la subdivision deux (2) du lot originaire quatorze (14) (quatorze-deux-quatre-vingt-douze) (14-2-92) du rang Un est (rg 1 est), Baie des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision neuf (9) de la subdivision deux (2) du lot originaire quatorze (14) (quatorze-deux-neuf) (14-2-9) du rang Un est (rg 1 est) Baie des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 30 454,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Sept-Îles, le 27 juin 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

36275

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001427-846

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 680, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL MARTEL, demeurant au 975, rue Sénécal, cité de Brossard, district de Longueuil, et JEAN MARTEL, demeurant au 1015, rue Sénécal, cité de Brossard, district de Longueuil, et PIERRE LEMAY, demeurant au 1314, rue Desroches, cité de Saint-Luc, district d'Iberville, et LAURENT DUBREUIL, demeurant au 7781, rue Bodinier, ville d'Anjou, district de Montréal, et NORMAND LABRANCHE, demeurant au 7114, rue de Lorimier, ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs Michel Martel, Jean Martel, Pierre Lemay, Laurent Dubreuil et Normand Labranche:

« Un emplacement ayant front sur la rue Rousselot en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent dix de la subdivision officielle du

lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-quatre (484-610) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (98,8 pi) de largeur en front par une profondeur de soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (77,5 pi); contenant en superficie sept mille six cent cinquante-sept pieds carrés (7 657 pi²); avec toutes les bâtisses dessus érigées sans exception et notamment une maison portant le numéro 7525 de la rue Rousselot à Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 74 037,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1984

36322

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013450-836

AUGY ANTONECCHIA, gentilhomme, résidant et domicilié au 12585, rue Hector-Lamarre, Montréal, et **MICHEL McLAUGHLIN**, avocat, résidant et domicilié au 975, rue du Ruisseau, appartement 611, ville Saint-Laurent, district de Montréal, demandeurs, contre **CARROSSERIE RÉAL ST-VINCENT INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1255, rue Godin, Laval, district de Montréal, et **RÉAL ST-VINCENT**, garagiste, résidant et domicilié au 1495, rue Elan, Sainte-Julienne, district de Joliette, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la codéfenderesse, Carrosserie Réal St-Vincent Inc.: « Un emplacement ayant front sur la rue Godin à Laval, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent six (ptie 106), aux plan et

livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, plus amplement décrit comme suit: un terrain de forme irrégulière, borné vers le nord-est suivant une ligne brisée par une partie du même lot originaire 106, vers le sud-est par le lot 106-216, vers le sud-ouest par le lot 106-119 (rue Godin) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot originaire 106, mesurant cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (58,3 pi), soit dix-sept mètres et soixante-seize centimètres et trente-sept pieds et deux centièmes de pied (37,02 pi), soit onze mètres et trente-trois centimètres dans sa ligne nord-est laquelle ligne nord-est est une ligne brisée; deux cent onze pieds et quinze centièmes de pied (211,15 pi), soit soixante-quatre mètres et trente-six centimètres dans sa ligne sud-est; quatre-vingt-treize pieds (93 pi), soit vingt-huit mètres et trente-cinq centimètres dans sa ligne sud-ouest et deux cent vingt-quatre pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (224,54 pi), soit soixante-huit mètres et quarante-quatre centimètres, dans sa ligne nord-ouest, le tout ayant une superficie totale de vingt mille cent onze pieds carrés (20 111 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, soit mille huit cent soixante-huit mètres et quarante-sept centimètres carrés (1 868,47 m²); avec maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 1255, rue Godin, Laval, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances de même qu'avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble le tout sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 50 950,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1984

36303

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-015732-835

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, ville et district de Montréal, demanderesse, contre NIKOLAS ROUSSAKOS et DAME PANAYOTA (POTA) STASINOPOULOS, tous deux résidant et domiciliés au 642, Saint-Joseph, ville de Lachine, district de Montréal, province de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Notre-Dame à Lachine, lequel terrain est constitué de:

a) la resubdivision un de la subdivision un du lot originaire deux cent trente-deux (232-1-1) figurant au cadastre de la ville de Lachine;

b) la subdivision un du lot originaire deux cent trente-six (236-1) figurant au cadastre de la ville de Lachine.

Avec le bâtiment dessus construit, lequel porte les numéros 2505, 2515, 2517, et 2519 de la rue Notre-Dame.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 12 210,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1984

36266

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-004977-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre ROBERT MOULIN, résidant et domicilié au 11420, Bois-de-Boulogne, Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Bois-de-Boulogne en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro deux cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire trois cent un (301-214-1-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant trente et un pieds (31 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment une maison et ses dépendances portant le numéro 11420, Bois-de-Boulogne, et avec et sujet aux servitudes de mitoyenneté du mur latéral sud-est et réciproque et mutuelle de droit de vue, telles que créées aux termes d'un acte de prêt passé devant Maurice Blain, notaire, le trente et un mai mil neuf cent soixante-deux (1962) et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1603319. »

La mise à prix est fixée à 12 765,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUINZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1984

36304

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-000921-849

LA CAISSE POPULAIRE MISTRAL, corps politique dûment constitué en vertu de la loi, ayant son siège social et son bureau principal au 8164, rue Saint-Hubert, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre **DENIS ARSENAULT**, gentilhomme, résidant et domicilié au 2671, rue Orléans, ville et district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Orléans, ville de Montréal, composé des lots numéros huit cent quatre et huit cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-804 et 805) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga; avec bâtisses y dessus érigées portant le numéro d'immeuble 2665 à 2671 de la rue Orléans, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble, et notamment avec et sujet à une servitude mutuelle, réciproque et perpétuelle de vue, enregistrée à Montréal sous le numéro 914908. »

La mise à prix est fixée à 12 876,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 12 juin 1984

36315

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-014473-837

CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE MONTRÉAL, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3635, rue Rouen, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **LES INVESTISSEMENTS PRO-**

CRÉDIT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2206, boulevard Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, et **DAME VÉRONIQUE LEONHART**, domiciliée et résidant au 321, rue Bromont, appartement 116, Beloeil, district de Richelieu, et **ANDRÉ STE-MARIE**, domicilié et résidant au 24, rue de Bienville, Sainte-Julie, district de Montréal, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Une propriété immobilière située au 2590, rue Frontenac, Montréal, connue et désignée comme étant le lot deux mille sept cent vingt-six de la subdivision du lot originaire cent quarante-huit (148-2726) au cadastre officiel du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal. Avec un mur latéral sud-est qui est mitoyen et sujet à des servitudes réciproques de vues enregistrées à Montréal, sous les numéros 1196803 et 1209220. Tel et dans l'état que le tout se trouve actuellement, sans aucune réserve ni exception, et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, d'utilité publique et autres y attachées. »

La mise à prix est fixée à 36 630,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 3 juillet 1984

36323

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-002941-837

LA CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX, demanderesse, contre **JACQUES BERTRAND**, 275, rue Rollin, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, *ET AL.*, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Rollin en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot

quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire cinquante-trois (53-47) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; avec maison dessus construite portant le numéro 275, rue Rollin. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, appartenances et dépendances les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes. »

La mise à prix est fixée à 26 825,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1984

36305

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001622-830

GILLES DESJARDINS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 450, rue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, demanderesse, contre JOHANNA VRIJSTEIN, domiciliée et demeurant au 60, de Bresoles, local 403, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, district de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé de:

1. La subdivision officielle numéro quatre cent trois du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-403) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre dans la division d'enregistrement de Montréal;

2. Tous les droits indivis et autres droits dans la subdivision officielle numéro un du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-1) et dans la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-2) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Centre dans la division d'enregistrement de Montréal, tel que décrit dans l'acte de déclaration de copropriété enregistré par La Société Immobilière du Cours Le Royer Inc. dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2822950.

lière du Cours Le Royer Inc. dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2822950.

Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble du 60, rue de Bresoles, appartement 403, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 29 831,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1984

36229

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000327-842

RAPID FINANCE CO. LTD., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5858, chemin Côte-des-Neiges, local 204, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre MORRIS FLASH, domicilié et demeurant au 7520, Saint-Hubert, Montréal, district de Montréal, défendeur.

« Un certain immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 254 du lot originaire numéro 489 des plan et livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse dessus érigée, 7520-22, Saint-Hubert. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes occultes ou apparentes, actives ou passives, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 9 157,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1984 36230

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Lesage, Québec, le VINGTIÈME jour du mois d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 juillet 1984 36324

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000358-841
S. 200-18-000139-848

CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 510, Saint-François est, Québec, QC, demanderesse, contre JOSEPH-JULES DU-GUAY, domicilié et résidant au 321, 15^e Rue, Québec, QC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro huit cent dix-neuf (819 ptie n.s.) du cadastre officiel pour le quartier Saint-Roch, division d'enregistrement de Québec. Cet immeuble de figure irrégulière est borné vers le nord-est par une partie du lot 818, vers le sud-ouest par la rue de la Chapelle, vers le nord-ouest par la rue de la Salle, mesurant vingt-sept pieds et deux dixièmes (27,2 pi) vers le nord-est, quarante-cinq pieds et un dixième (45,1 pi) vers le sud-est, vingt-sept pieds et sept dixièmes (27,7 pi) vers le sud-ouest, quarante-trois pieds et quatre dixièmes (43,4 pi) vers le nord-ouest, contenant en superficie mille deux cent quatorze pieds carrés (1 214 pi²), mesures anglaises. Cet immeuble porte l'adresse d'immeuble suivante: 331, rue de la Chapelle, Québec. Il existe une servitude apparente de fils aériens au nord-ouest dudit lot, mais il n'y a aucun enregistrement à l'index aux immeubles concernant celle-ci. Il existe également un droit de mitoyenneté en vertu de l'acte enregistré à Québec, sous le numéro 87100. »

La mise à prix est fixée à neuf mille trois cent dix-huit dollars et soixante-quinze cents (9 318,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-005594-820

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sorel, demandeur ès qualités, contre FERME DION ENR., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 350, Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, QC, JOG 1M0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'Yamaska, mis en cause.

« 1. Une portion de terre située en la paroisse de Saint-François-du-Lac, concession ouest de Sainte-Anne, de la contenance d'environ cent arpents en superficie, connue et décrite au cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac comme étant les lots numéros six cent vingt et un, six cent vingt-deux et six cent vingt-trois (nos 621, 622 et 623), avec les bâtisses, de même que les silos yérigés, circonstances et dépendances.

À distraire desdits lots:

a) La partie cédée aux Chemins de fer nationaux de la contenance d'un demi arpent de largeur sur six arpents de profondeur, borné vers l'est et vers l'ouest par partie desdits lots numéros six cent vingt et un, six cent vingt-deux et six cent vingt-trois (nos 621, 622 et 623), vers le nord par le lot six cent vingt-quatre (no 624) dudit cadastre, et vers le sud par le lot numéro six cent vingt (620) dudit cadastre, plus amplement décrite en l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska sous le numéro 39720.

b) La partie vendue au ministère des Transports de la contenance de vingt mille huit cent soixante-seize pieds

carrés, mesures anglaises, bornée vers l'est par la nouvelle route Marie-Victorin, vers l'ouest par lesdits lots numéros six cent vingt et un, six cent vingt-deux et six cent vingt-trois (nos 621, 622 et 623), vers le nord par le lot numéro six cent vingt-quatre (no 624) dudit cadastre, vers le sud par le lot numéro six cent vingt (no 620), plus amplement décrite en l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska sous le numéro 95247.

2. Une portion de terre située en la paroisse de Saint-François-du-Lac, concession est du Bois de Maska, de la contenance de deux arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, de là prenant un arpent de largeur sur dix arpents de profondeur, plus ou moins, connue et décrite au cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac comme étant le lot numéro six cent quarante-deux (no 642).

À distraire dudit lot la partie appartenant à Germain Maclure, à l'extrémité nord-ouest dudit lot, de la contenance de deux arpents de largeur sur trois cent vingt-cinq pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest et quatre cent soixante-quinze pieds de profondeur dans la ligne nord-est, bornée vers l'ouest par le chemin public, en profondeur, vers l'est, par partie dudit lot numéro six cent quarante-deux (no 642), vers le nord par partie du lot numéro six cent trente-huit (no 638) dudit cadastre et vers le sud par le lot numéro six cent quarante-trois (no 643) dudit cadastre, plus amplement décrite en l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska sous le numéro 125329. Avec le droit de passage créé en faveur de l'extrémité sud-est dudit lot numéro six cent quarante-deux (ext. S.-E. 642) aux termes dudit acte enregistré sous le numéro 125329.

Sujets lesdits lots numéros six cent vingt et un, six cent vingt-deux et six cent vingt-trois (nos 621, 622 et 623) à une servitude de passage en faveur de The Shawinigan Water & Power Company Limited suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska sous le numéro 91123, de même qu'à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte enregistré audit bureau sous le numéro 102224.

Sujette ladite partie du lot numéro six cent quarante-deux (ptie 642) à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Company Limited suivant acte enregistré audit bureau sous le numéro 87616. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 35 186,70 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendus en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement d'Yamaska, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac, le

JEUDI TRENTIÈME jour d'AOÛT 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 19 juin 1984

36277

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Québec

No 200-02-007608-831

S. 3038

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre LUC BONSANT, 1200, rue Principale, Waterville, QC, et CAMILLE BONSANT, 1200, rue Principale, Waterville, QC, parties défenderesses, et FERNANDE GIRARDIN BONSANT, défenderesse en reprise d'instance, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant partie non redivisée de la subdivision soixante-trois du lot originaire numéro quinze (ptie 15-63) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville, bornée au nord par la ligne nord dudit lot 15-63, au sud par la rue Girardin, à l'est par le lot 15-63-6, à l'ouest par le lot 15-63-4. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 480.85 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 22 juin 1984

36231

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-000606-836
 Cour d'appel, no 500-09-000081-844
 S. 3040

LA CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE DE MAGOG, 230, Principale ouest, Magog, district de Saint-François, partie demanderesse, contre FRANÇOISE HAUBEN, préposée au service, demeurant au 6767, 25^e Avenue, Rosemont, district de Montréal, partie défenderesse.

« Ce certain terrain connu et désigné comme étant la resubdivision numéro quatre de la subdivision numéro cinquante-cinq du lot originaire numéro six B (6-B-55-4) dans le Seizième Rang (rg XVI) du canton de Magog-Bolton. Excepté la partie sud dudit lot par acte vendue à M. Marcel Hauben, le 18 octobre 1978, par acte passé devant Me Carmin Pomerleau, sous le numéro 4341 de ses minutes et enregistré à Stanstead sous le numéro 116835. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 12 043,50 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Sherbrooke, le 26 juin 1984

36232

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-000607-836
 Cour d'appel, no 500-09-000080-844
 S. 3041

CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE DE MAGOG, société régie suivant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 230, Principale ouest, Magog, district de Saint-François, demanderesse, contre MARCEL HAUBEN, contracteur, domicilié et résidant au 6767, 25^e Avenue, Rosemont, district de Montréal, défendeur.

« a) La subdivision numéro cinquante-six du lot originaire numéro six B (6B-56) dans le Seizième Rang (rg

XVI) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Magog-Bolton.

b) Un lopin de terre de figure triangulaire, faisant partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro cinquante-cinq du lot originaire numéro six B (6B-55-4) dans le Seizième Rang (rg XVI) au cadastre officiel du canton de Magog, division d'enregistrement de Stanstead, situé à l'extrême sud dudit lot et plus explicitement décrit comme suit, savoir: partant de l'extrême coin sud-est du lot numéro 6B-55-4; de là, se dirigeant vers l'ouest sur la limite sud dudit lot une distance de cent soixante-sept pieds et cinq centièmes de pied (167.05 pi) jusqu'à l'extrême coin sud-ouest dudit lot; de là, tournant vers la droite et se dirigeant vers le nord sur la limite ouest dudit lot une distance de quinze pieds et trente-cinq centièmes de pied (15.35 pi) à un point; de là, tournant vers la droite et se dirigeant vers l'est à travers ledit lot, une distance de cent soixante-trois pieds et vingt-huit centièmes (163.28 pi) jusqu'à point de départ. Borné vers le nord par la partie restante du lot 6B-55-4, vers le sud par le lot 6B-56, vers l'ouest par le lot 6B-55-11 et couvre une superficie de mille deux cent dix-neuf pieds carrés (1 219 pi²), mesures anglaises.

Avec toutes bâtisses dessus construites ou à être construites. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 12 787,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Sherbrooke, le 26 juin 1984

36233

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-François
 No 450-05-000826-830
 S. 3039

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 2727, rue King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DION, demeurant à Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, et JACQUES GAUVIN, de-

meurant au 708, rue Quirion, Sherbrooke, dit district, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Sherbrooke, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire numéro soixante-dix (70-6), cadastre officiel pour le canton d'Orford, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble portant le numéro d'immeuble 2378, rue King ouest, Sherbrooke, QC. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 21 217,50 \$.

Pour être vendus au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI QUATORZIÈME jour d'AOÛT 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 juin 1984

36234

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000102-83

RONALD BÉLEC EN FIDUCIE, avocat, domicilié et résidant au 54, rue Thérien, ville et district de Hull, partie demanderesse, contre GESTION ANDREC INC., ayant un bureau à Gatineau (Limbour), district de Hull, et LOUIS ST-PIERRE, résidant au 426, chemin des Érables, Gatineau (Limbour), district de Hull, et GUY BOYER résidant au 9, chemin des Érables, Gatineau (Limbour), district de Hull, et LES HÉRITIERS COLLECTIVEMENT DE FEU GUY BOYER, de son vivant domicilié et résidant au 9, chemin des Érables, Gatineau (Limbour), district de Hull, partie défenderesse.

Un terrain vacant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de l'augmentation du canton de Grenville comme étant partie du lot originaire numéro trois, lettre C (3-C) dans le rang Deux (rg 2) dudit canton, mesurant cinquante-sept mille six cents pieds carrés (57 600 pi²) de superficie, borné en partie à l'est par le lot 3A, rang 2; au sud-est par la propriété de M.

St-Laurent ou représentants et par un chemin privé de quarante pieds (40 pi) de largeur sur lequel M. St-Laurent a un droit de passage, borné au sud et à l'ouest par une rue projetée, au nord par le résidu du même lot appartenant à M. Gilles Charest ou représentants. Pour mieux localiser ledit terrain, son coin sud-est est situé à deux mille quatre cent soixante pieds (2 460 pi) de la ligne de division des lots 3C, rang 2 et 3C, rang 3. Avec droit de passage sur une bande de terrain de quarante pieds (40 pi) de largeur traversant le lot de M. Gilles Charest ou représentants du nord au sud pour communiquer au chemin public.

La mise à prix est fixée à 1 123,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 juin 1984

36286

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021530-827

SIEW KWONG JUNG (BARRY JUNG), domicilié au 4150, 44^e Avenue, appartement 7, ville Saint-Michel, district de Montréal, partie demanderesse, contre ROBERT WONG, domicilié à Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans le village de Saint-Jovite et composé de:

a) Le lot de terrain numéro vingt de la subdivision officielle du lot original numéro quatre cent soixante-dix (470-20) sur le cadastre de la municipalité de Salaberry, borné à l'avant, vers l'ouest, par une rue portant le numéro 470-19, à l'arrière, vers l'est, par le lot numéro 470-13, d'un côté, vers le nord, par une certaine partie du lot numéro 470-21 ci-après mentionné et de l'autre côté, vers le sud, par la ligne de division entre les rangs Cinq et Six de ladite municipalité de Salaberry, mesurant ladite partie de terrain, cent quarante-huit pieds (148 pi) dans sa ligne ouest, cent douze et deux dixièmes de pieds (112,2 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante et un et deux dixièmes de pieds (151,2 pi) dans sa ligne est de cent treize et six

dixièmes de pieds (113,6 pi) dans sa ligne sud; contenant une superficie de seize mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (16 890 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins; sujet, ce lot numéro 470-20, à une servitude accordée à Bell Canada par un acte enregistré sous le numéro 227058 et affectant le coin sud-est dudit terrain;

b) la partie sud du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du terrain original numéro quatre cent soixante-dix (470-21) sur le cadastre de la municipalité de Salaberry, borné à l'avant, vers l'ouest, par la rue portant le numéro 470-19, au nord par la partie nord dudit terrain numéro 470-21, à l'est par le lot numéro 470-14 et au sud par le lot numéro 470-20, mesurant, ladite partie de terrain, vingt pieds (20 pi) dans chacune de ses lignes est et ouest, cent douze et deux dixièmes de pieds (112,2 pi) dans sa ligne sud et cent douze et cinq centièmes de pieds (112,05 pi) dans sa ligne nord; contenant une superficie de deux mille deux cent quarante-deux pieds carrés et cinq dixièmes d'un pied carré (2 242,5 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins.

Le tout avec la propriété y érigée.

La mise à prix est fixée à 13 887,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour d'AOUT 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 28 juin 1984

36287

« Courrier Frontenac », les lundis 25 juin et 2 juillet 1984.

Thetford-Mines, le 4 juillet 1984

36317

Le directeur général,
YVON MEILLEUR

Ville de Lac-Brome

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour taxes non payées à la ville de Lac-Brome a été publié deux fois au journal « La Voix de l'Est » les 22 et 23 juin 1984 et deux fois au journal « Le Record » les 28 et 29 juin 1984.

Lac-Brome, le 29 juin 1984

36278

Le greffier,
LUCIE VIAU

Ventes pour taxes, avis de publication

Commission scolaire de Thetford-Mines

Avis est, par les présentes, donné par le sous-signé, directeur général de la Commission scolaire de Thetford-Mines, conformément à la Loi sur l'Instruction publique et sur les cités et villes, que l'avis et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes ont été publiés à deux reprises au journal

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

PAPINEAU, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de
contrôle intérimaire*) 3308

AVIS DIVERS

ÉGLISE L'UNITÉ EN JÉSUS-CHRIST À MONTRÉAL,
QUÉBEC (E.U.J.C.M.Q.) (L.P.) 3308
FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (*Siège social*) 3308
FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(*Siège social*) 3308
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 3308
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(*Siège social*) 3309
SUCCESSION ANDRÉ PELLETIER (*Bénéfice d'inventaire*) 3309
SUCCESSION DIANE LACASSE (*Bénéfice d'inventaire*) 3309
SUCCESSION GHISLAIN SIROIS (*Bénéfice d'inventaire*) 3309
SUCCESSION RITA MURRAY (*Bénéfice d'inventaire*) 3309
SUCCESSION SUZANNE OUELLET (*Bénéfice
d'inventaire*) 3310
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (*Modifications au Règlement
général 6*) 3310

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

AUGER, SANDRA CHRISTINE 3311
BEAULIEU, MARIE EMMELINE HÉLIE CARMEN 3311
CODERRE, MARIE VÉRONIQUE JOHANNA 3311
DEGUIRE, MARIE CAMILLE AMÉLIE 3311
FARNSWORTH, ANTHONY 3311
GRAVEL, MARIE MARGUERITE DOLORÈS JEANNE
D'ARC 3311
KENNEDY, MARIE IMELDA GLADYS DIANE 3311
LALONDE, ANNE-MARIE 3311
LALONDE, JOSEPH SERGE RICHARD 3312
LALONDE, MARIE ANDRÉE VÉRONIQUE DOMINIQUE 3312
LAROCHE, MARIE MARGUERITE LISE CLAIRE 3312
LEBEL, MARTHE MARIE JEANNE 3312
LEBRUN, MARIE SONIA CAROLINE 3312
LITTLEDEER, TOMISLAV 3312
MURPHY, MARY BÉATRICE MARIETTE CAROLE
JOYCE 3312
RANCOURT, MARIE ANNE SUZY 3312
SAINTONGE, JOSEPH MARIO YVAN 3313
SHIP, ALAN MITCHELL 3313
SIMARD, MARIE MARTINE NORMANDE 3313
SIMON, RICHARD JOHN 3313

DEMANDES

BAJAJIAN, AZKOUHIE 3313
BAJAJIAN, MIHRAN 3313
BAJAJIAN, VARTOUHIE 3313
BENDIN, ISABELLA MARIE FEDERICA NATALIA
DANIELA 3313
BLONDIN, GÉRARD 3313
CANTIN, HÉLÈNE 3313
CHAMPAGNE, ÉRIC 3314
CÔTÉ, MARIE ALPHONSINE 3314
CREE, MARIE CÉCILE 3314

DOUCET, JOSEPH PAUL CALIXTE 3314
DUFOUR dit BOUGIE, ALBERT ALPHONSE MARTIN 3314
DUMAS, MONIQUE 3314
DUPERRON, THÉRÈSE CÉCILE 3314
DUTRISAC, PATRICK dit PATRICK BRANCOLINI 3314
DUTRISAC, PAUL dit PAUL BRANCOLINI 3315
HARRISSON, JOSEPH ANTONIO CLARENCE 3315
LAMPRON, FLORENCE 3315
L'HEUREUX, MARIE PAULE JEANNE MANCE 3315
MARIE VITALINE 3315
PRUNEAU, ANASTASIE 3315
RATHÉ, JOCELYN 3315
ROBERGE, PAUL-ÉMILE 3316
ROBITAILLE, JOSEPH LÉOPOLD ANDRÉAS 3316
SANDORFY, OTTO 3316
SYLVAIN, ANGE-AIMÉE AURORE NOELINE 3316
VINET, DANIELLE 3316

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3277

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 3277
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 3285
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 3290
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 3290

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 3295
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 3300

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21) 3301
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 3301
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 3303
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87) 3305
DISSOLUTION — DEMANDES DE
2172-0826 QUÉBEC INC. 3316
AGINCOURT DEVELOPMENTS LTD. 3316
AMÉNAGEMENTS AGINCOURT LTÉE 3316
AMEUBLEMENTS SOTOFE INC. (LES) 3317
ARISON SPORTS INC. 3317
ASSURANCES THÉRIAULT, BELZILE & ASSOCIÉS
INC. (LES) 3317
BOGEOR INC. 3317
BOUCHARD (THÉRÈSE) INC. 3317
BOUTIN (RÉJEAN) LTÉE 3317
CAP CONSTRUCTION LTÉE 3317
CENTRE DE RECHERCHES EN ORGANISATION
COMMUNAUTAIRE (CROC) 3318

POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3337
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3337
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3338
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3338
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3338
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	3338
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	3339
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	3339
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3339
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3339
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3339
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3340
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3340
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	3340
ROUYN, CANTON	3340
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE	3340
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	3341
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	3341
SAINT-BRUNO, PAROISSE	3341
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE	3341
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	3341
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	3342
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE	3342
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	3342
SAINTE-FOY, PAROISSE	3342
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	3343
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	3343
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	3343
SAINT-HUBERT, PAROISSE	3343
SAINT-HUBERT, PAROISSE	3343
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	3344
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	3344
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	3344
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	3344
SAINT-LAURENT, PAROISSE	3344
SAINT-LAURENT, PAROISSE	3345
SAINT-LIBOIRE, PAROISSE	3345
SAINTE-LUCE, PAROISSE	3345
SAINT-NICOLAS, PAROISSE	3345
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE	3345
SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE	3346
SAINTE-ROSE, PAROISSE	3346
SAINTE-ROSE, PAROISSE	3346
SAINTE-ROSE, PAROISSE	3346
SAINTE-ROSE, PAROISSE	3347
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	3347
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE	3347
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	3347
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	3348
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	3348
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	3348
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST)	3348
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD)	3348
THETFORD, CANTON	3349
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	3349
VARENNES, PAROISSE	3349
WARE, CANTON	3349

PROCLAMATIONS

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application à une partie du cadastre du canton de *Ragueneau*, district électoral de Saguenay

3350

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

SAINT-HUBERT, VILLE

3350

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA

PROGRAMME DE PULVÉRISATIONS AÉRIENNES
CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE
L'ÉPINETTE (1985-1989)

3351

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

3307

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
MARIA-THIBAUT (L.P.)
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
VERSANT-EST (L.P.)

3351

3352

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
SAINT-LUC-DE-MATANE (L.P.)

3352

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE DE LA
BANQUE D'AMÉRIQUE DU CANADA INC. (*Permis*)

3352

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ALMA, VILLE
GRANBY, VILLE
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, PAROISSE
SAINT-DAMASE, PAROISSE

3352

3353

3354

3355

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA
RÉGION DE LA GASPÉSIE (U.P.A.) (*Formation*)

3356

VENTES PAR LICITATION

BARASSO ET AL. c. DE LUCA ET AL.
SAHAROV c. HERCZEGH

3357

3356

VENTES PAR SHÉRIF

CHICOUTIMI

SOCIÉTÉ CANADIENNE HYPOTHÈQUES ET DE
LOGEMENT c. SIMARD

3357

DRUMMOND

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LACROIX

3358

FRONTENAC

BLACK-LAKE, VILLE c. LA COMPAGNIE 103595
CANADA INC.

3358

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAFLAMME

3359

JOLIETTE

CAISSE D'ÉCONOMIE POLONAISE DU QUÉBEC c. LOPATTO	3359
CAISSE POPULAIRE SAINT-ARSÈNE DE MONTRÉAL c. BOUCHARD	3360
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE c. PERRAS	3360
DESCHENEUX c. ROBERT	3361
SALSBERG (E & S) INC. c. LES HÉRITIERS DE FERNAND BASTIEN	3362

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LÉVESQUE	3363
--	------

LABELLE

DAUDELIN (F.) & FILS INC. c. DIOTTE	3363
-------------------------------------	------

MINGAN

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CLAUDECO INC.	3364
--	------

MONTRÉAL

ALLIANCE. COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE c. MARTEL ET AL.	3364
ANTONECCHIA ET AL. c. CAROSSERIE RÉAL ST-VINCENT INC. ET AL.	3365
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. ROUSSAKOS ET AL.	3366
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MOULIN	3366
CAISSE POPULAIRE MISTRAL (LA) c. ARSENAULT	3367
CAISSE POPULAIRE STE-JEANNE D'ARC DE MONTRÉAL c. LES INVESTISSEMENTS PROCRÉDIT INC. ET AL.)	3367

CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE BORDEAUX (LA) c. BERTRAND ET AL.	3367
DESJARDINS (GILLES) LTÉE c. VRIJSTEIN	3368
RAPID FINANCE CO. LTD. c. FLASH	3368

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST c. DUGUAY	3369
---------------------------------------	------

RICHELIEU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. FERME DIOR ENR.	3369
--	------

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BONSANT ET AL.	3370
CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE DE MAGOG c. HAUBEN	3371
CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE DE MAGOG (LA) c. HAUBEN	3371
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE c. DION ET AL.	3371

TERREBONNE

BÉLEC (RONALD) EN FIDUCIE c. GESTION ANDREC INC. ET AL.	3372
JUNG (SIEW KWONG) (BARRY JUNG) c. WONG	3372

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD-MINES LAC-BROME, VILLE	3373 3373
---	--------------

